

L'insécurité Alimentaire des Ménages au Canada

2022



Tim Li | Andrée-Anne Fafard St-Germain | Valerie Tarasuk

PROOF | FOOD INSECURITY
POLICY RESEARCH



À propos de ce rapport

PROOF est un programme de recherche à l'Université de Toronto lancé en 2011 avec le soutien financier des Instituts de recherche en santé du Canada dans le but d'identifier des interventions politiques pour répondre à l'insécurité alimentaire des ménages. Pour en savoir plus : <https://proof.utoronto.ca/> (uniquement en anglais)

L'insécurité alimentaire des ménages au Canada 2022 est le septième rapport de PROOF sur l'état de l'insécurité alimentaire des ménages, basé sur des données recueillies par Statistique Canada.

S'appuyant sur le travail considérable de Santé Canada et de Statistique Canada, PROOF a lancé cette série en 2013 afin d'améliorer l'accessibilité des statistiques sur l'insécurité alimentaire et de fournir un outil permettant de décrire le problème, de suivre les tendances et d'identifier les priorités en matière d'intervention.

Avec l'inclusion de l'insécurité alimentaire comme indicateur clé de la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté en 2018, l'insécurité alimentaire fait désormais l'objet d'un suivi annuel dans l'ensemble du Canada par le biais de l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR) de Statistique Canada et d'un rapport sur le tableau de bord officiel de la pauvreté.

Statistique Canada a publié des statistiques sur l'insécurité alimentaire basées sur les mêmes données en mai 2023. Le présent rapport diffère de leur rapport en se concentrant principalement sur les statistiques au niveau des ménages plutôt qu'au niveau individuel. Il fournit une recherche approfondie sur l'insécurité alimentaire avec des descriptions et des analyses supplémentaires des caractéristiques sociodémographiques et économiques et de l'évolution d'une année sur l'autre.

Remerciements

Le présent rapport est une initiative de PROOF, créé avec le soutien de la subvention PJT-178380 des Instituts de recherche en santé du Canada.

Les auteurs tiennent à remercier Herb Emery et Daniel Dutton pour leurs commentaires et Tasneem Lalva pour l'aide à l'analyse des données. Ils remercient également Andrew Heisz, Nathalie Caron et Jacob Plunkett-Latimer du Centre de la statistique du revenu et du bien-être socioéconomique de Statistique Canada pour leurs commentaires et leur soutien à l'accès aux données et à l'analyse.

On a mené une partie de l'analyse pour ce rapport dans le Centre de données de recherche de Toronto, qui fait partie du Réseau canadien des centres de données de recherche (RCCDR). C'est avec gratitude qu'on reconnaît les contributions financières ou en nature du CRSH, des IRSC, de la FCI, de Statistique Canada et des universités partenaires qui nous ont donné accès aux services et activités du RCCDR.

Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de Statistique Canada, du RCCDR ou du gouvernement du Canada. Toute erreur est de la responsabilité des auteurs.

Pour citer ce document: Li T, Fafard St-Germain AA, Tarasuk V (2023). L'Insécurité alimentaire des ménages au Canada, 2022. Toronto : Research to identify policy options to reduce food insecurity (PROOF). Consulté au <https://proof.utoronto.ca/>



Cette recherche est protégée par une licence Creative Commons qui vous permet de partager, copier, distribuer et transmettre ce travail à des fins non commerciales, à condition que vous lui attribuez sa source originale.

Table des matières

Sommaire.....	5
Qu'est-ce que l'insécurité alimentaire des ménages?	8
Pourquoi est-il si important de lutter contre l'insécurité alimentaire?	9
Comment l'insécurité alimentaire est-elle mesurée au Canada?	12
Interprétation des statistiques de ce rapport.....	14
Prévalence de l'insécurité alimentaire dans les dix provinces en 2022	18
Insécurité alimentaire des ménages par province, 2022	19
Que savons-nous de la prévalence de l'insécurité alimentaire des ménages dans les territoires?.....	21
Quels ménages sont les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire?	22
Quel est le lien entre l'insécurité alimentaire et l'âge?.....	33
Comment l'insécurité alimentaire a-t-elle évolué en 2022?	35
Où observe-t-on le plus d'augmentation de l'insécurité alimentaire?	37
Conclusion.....	40
Recommandations.....	41
Perspectives au-delà de 2022	44
Références	45
Annexes.....	51
Notes de fin.....	74

Sommaire

En s'appuyant sur les données de 55 000 ménages de l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR) de Statistique Canada réalisée en 2022, nous avons constaté qu'entre 2021 et 2022, la prévalence de l'insécurité alimentaire des ménages dans les dix provinces est passée de 15,9 % à 17,8 %. En 2022, 2,7 millions de ménages étaient en situation d'insécurité alimentaire. Cela représente 6,9 millions de personnes, dont près de 1,8 million d'enfants de moins de 18 ans, qui vivaient dans des ménages ayant connu un certain niveau d'insécurité alimentaire au cours des 12 derniers mois.

Presque 1 ménage sur 6 vivait l'insécurité alimentaire en 2022.



Cette augmentation fait suite à trois années de niveaux relativement stables d'insécurité alimentaire des ménages entre 2019 et 2021 et porte la prévalence au niveau le plus élevé jamais enregistré au cours des 17 années d'existence de la surveillance au Canada. Ces estimations ne tiennent pas compte des personnes vivant dans les territoires ou dans les réserves des Premières nations, dont on sait qu'elles sont très vulnérables à l'insécurité alimentaire.

Cette augmentation se traduit par 312 000 ménages en situation d'insécurité alimentaire de plus en 2022 qu'en 2021, dont la plupart sont des ménages avec des enfants de moins de 18 ans, des propriétaires ayant contracté une hypothèque et des ménages en Ontario.

La prévalence de l'insécurité alimentaire des ménages au Canada est importante car l'insécurité alimentaire est un puissant déterminant social de la santé. Les personnes vivant dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire sont beaucoup plus susceptibles que les autres de souffrir de problèmes chroniques de santé physique et mentale et de maladies infectieuses et non transmissibles. Ils ont également des besoins plus importants en matière de soins de santé, des taux d'hospitalisation plus élevés et un risque accru de mourir prématurément.

L'insécurité alimentaire des ménages est un marqueur de privation matérielle, étroitement lié aux faibles revenus, aux actifs limités, à l'endettement et à d'autres indicateurs de désavantage social et économique.

Nous continuons à observer les mêmes schémas de vulnérabilité à l'insécurité alimentaire que dans les rapports précédents; les ménages à faible revenu, les locataires (et dans une moindre mesure les propriétaires ayant contracté une hypothèque), les ménages dirigés par une femme chef de famille monoparentale et les ménages dépendant de l'aide sociale ou de l'assurance-emploi au cours de l'année précédente sont les plus susceptibles d'être en situation d'insécurité alimentaire. Cependant, plus de la moitié (60,2 %) des ménages en situation d'insécurité alimentaire dépendaient des revenus de l'emploi.

70 % des ménages qui dépendaient de l'aide sociale souffraient d'insécurité alimentaire.

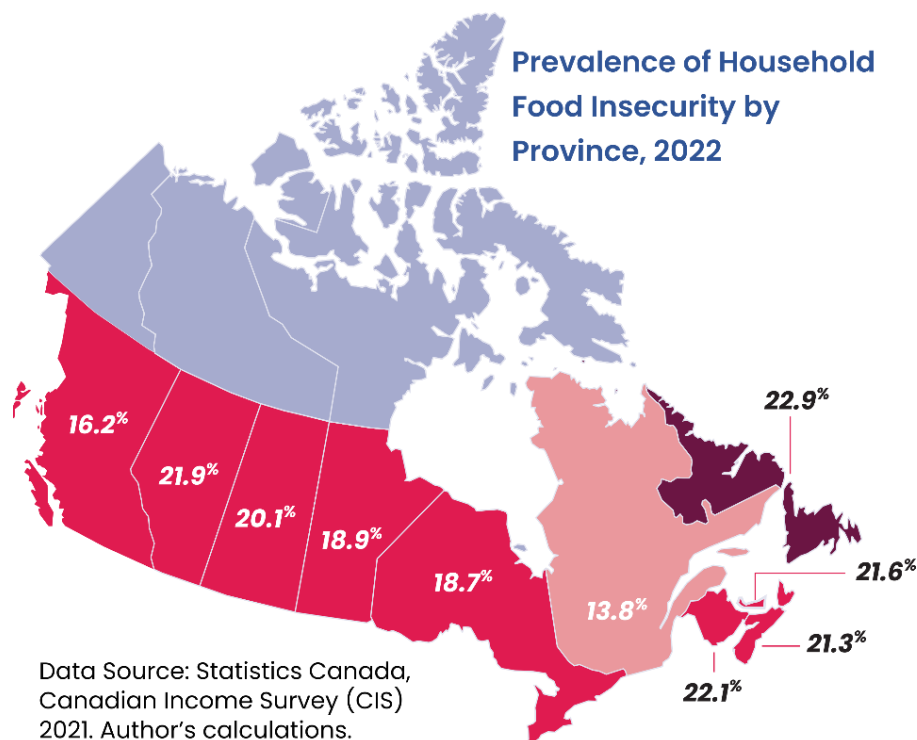
47 % des ménages qui dépendaient de l'**assurance-emploi** souffraient d'insécurité alimentaire.

28 % des locataires souffraient d'insécurité alimentaire.

41 % des ménages dirigés par une mère seule souffraient d'insécurité alimentaire.

L'insécurité alimentaire des ménages est racialisée. Plus d'un tiers (39,2 %) des Noirs, un tiers (33,4 %) des autochtones vivant hors réserve et plus d'un quart (29,2 %) des Philippins des dix provinces vivaient dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire en 2022, contre 15,3 % des Blancs.

La prévalence de l'insécurité alimentaire varie considérablement d'une province à l'autre, allant de 13,8 % au Québec à 22,9 % à Terre-Neuve-et-Labrador.



La forte prévalence de l'insécurité alimentaire des ménages au Canada et les schémas de vulnérabilité décrits dans le présent rapport continuent de mettre en évidence la nécessité, pour les gouvernements fédéral et provinciaux, de mettre en place des réponses politiques plus efficaces et fondées sur des données probantes.

Pour que les politiques aient un impact significatif sur la réduction de l'insécurité alimentaire, elles doivent s'attaquer à sa cause profonde : l'insuffisance des ressources des ménages pour répondre à leurs besoins fondamentaux ou pour faire face aux chocs qui affectent leur budget, comme une perte soudaine de revenus ou une augmentation du coût de la vie.

En plus de remédier à la vulnérabilité associée à la dépendance vis-à-vis de l'aide sociale et de l'assurance-emploi, il est également nécessaire d'améliorer la qualité et la stabilité de l'emploi ainsi que l'efficacité des aides au revenu pour les travailleurs vulnérables, car la plupart des ménages en situation d'insécurité alimentaire dépendent des revenus de l'emploi.

L'insécurité alimentaire est un problème de longue date au Canada, qui s'est encore aggravé. Pour lutter efficacement contre l'insécurité alimentaire des ménages, il est nécessaire de prendre davantage de mesures pour faire correspondre les salaires, l'aide sociale et les autres aides au revenu avec le coût réel de la vie.

Qu'est-ce que l'insécurité alimentaire des ménages?

L'insécurité alimentaire des ménages, telle qu'elle est mesurée et suivie au Canada, désigne l'accès inadéquat ou incertain à la nourriture en raison de contraintes financières.

L'expérience de l'insécurité alimentaire peut aller de la crainte de manquer de nourriture avant d'avoir de l'argent pour en acheter d'autres, à l'incapacité de s'offrir une alimentation équilibrée, en passant par le fait d'avoir faim, de sauter des repas et, dans des cas extrêmes, de ne pas manger pendant des jours entiers en raison d'un manque de nourriture et d'argent pour acheter de la nourriture.

Bien que l'on pense souvent que l'insécurité alimentaire est un problème de nourriture, la recherche a clairement montré que les privations subies par les ménages en situation d'insécurité alimentaire ne se limitent pas à l'alimentation.

Les problèmes alimentaires qui définissent l'insécurité alimentaire des ménages sont plutôt le signe d'une privation matérielle beaucoup plus répandue.

Les ménages en situation d'insécurité alimentaire compromettent leurs dépenses pour un ensemble de produits de première nécessité, y compris le logement et les médicaments d'ordonnance.^{1,2}

En tant que mesure de privation matérielle basée sur l'expérience, l'insécurité alimentaire représente un indicateur important de la situation financière globale d'un ménage – le montant et la stabilité de ses revenus, de ses actifs, de ses dettes et de son accès au crédit et à d'autres ressources – et permet de savoir si elle est suffisante pour faire face aux coûts de base de la vie de manière durable.



Que peut-on faire pour réduire l'insécurité alimentaire au Canada?

L'examen des politiques fédérales et provinciales, telles que les pensions publiques pour les personnes âgées, l'aide sociale, les allocations familiales, l'assurance-emploi et le salaire minimum, a mis en évidence des réductions de l'insécurité alimentaire lorsque ces interventions améliorent les revenus des ménages à faible revenu.

Les décideurs politiques devraient tirer parti des politiques de revenu existantes et, si nécessaire, en mettre en œuvre de nouvelles afin de garantir que tous les Canadiens disposent de suffisamment d'argent pour satisfaire leurs besoins fondamentaux et gérer les dépenses de santé imprévues, les hausses du coût de la vie et les baisses soudaines de revenus dues à la perte d'un emploi ou à la réduction involontaire du nombre d'heures de travail.

L'approche actuelle qui consiste à traiter l'insécurité alimentaire comme un problème qui peut être géré en développant les banques alimentaires, les programmes de repas ou d'autres formes d'aide alimentaire est erronée car ces programmes sont incapables de résoudre le problème sous-jacent des revenus insuffisants et précaires. Traiter l'insécurité alimentaire comme une simple mesure de la privation de nourriture, c'est négliger les implications plus larges de ces expériences.

Pourquoi est-il si important de lutter contre l'insécurité alimentaire?

L'insécurité alimentaire des ménages est l'un des principaux facteurs prédictifs d'une mauvaise santé, ce qui fait de sa persistance au Canada un grave problème de santé publique.

L'expérience de la privation matérielle dénotée par l'insécurité alimentaire a des conséquences très graves sur la santé des individus, au-delà des conditions liées à la nutrition.

Si l'insécurité alimentaire est associée à une mauvaise alimentation et à des maladies liées à l'alimentation comme le diabète, les personnes vivant dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire sont également beaucoup plus susceptibles de souffrir d'autres affections physiques et mentales chroniques,^{3,4} de maladies non transmissibles^{4,5} et d'infections⁶⁻⁸. Leur capacité à gérer ces conditions est compromise, avec parfois de graves conséquences.^{9,10}

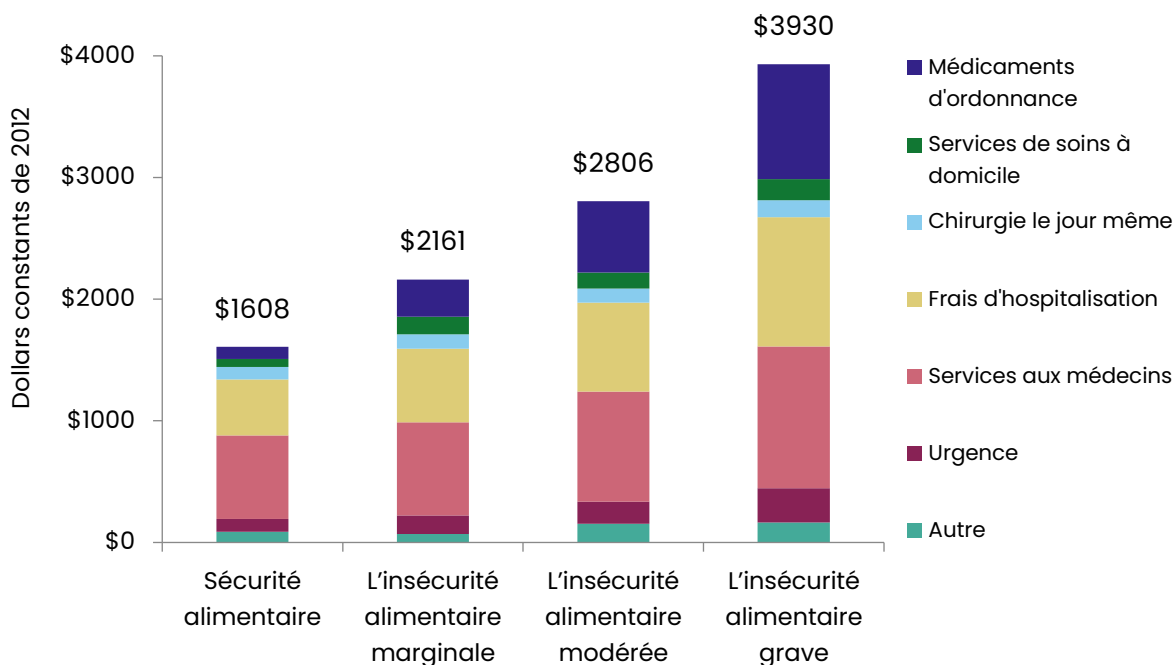


Les recherches reliant les mesures de l'insécurité alimentaire aux données administratives sur la santé, telles que les dossiers d'hospitalisation et de décès, fournissent des preuves irréfutables que l'insécurité alimentaire est toxique pour la santé des personnes et coûteuse pour notre système de soins de santé. Les personnes vivant dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire sont plus susceptibles de nécessiter des soins de santé,¹¹⁻¹⁴ d'être hospitalisées pour un large éventail de pathologies,^{15,16} de rester plus longtemps en soins aigus¹⁵ et de mourir prématurément, toutes causes confondues, à l'exception du cancer.⁸

Les relations entre l'insécurité alimentaire et la mauvaise santé persistent même après avoir pris en compte les différences de revenus et d'autres caractéristiques sociodémographiques. La relation entre l'insécurité alimentaire et la santé est également graduée, les adultes et les enfants des ménages en situation d'insécurité alimentaire grave étant les plus susceptibles d'avoir des effets néfastes graves sur leur santé et de nécessiter le plus de soins de santé.^{3,15,17}

Une étude menée en Ontario sur la base des dossiers d'utilisation des soins de santé a montré que les adultes vivant dans des ménages où l'insécurité alimentaire est la plus forte ont des coûts plus élevés. (figure 1).

Figure 1. Coûts moyens des soins de santé par personne engagés sur 12 mois pour les adultes ontariens (âgés de 18 à 64 ans), selon l'état d'insécurité alimentaire du ménage :



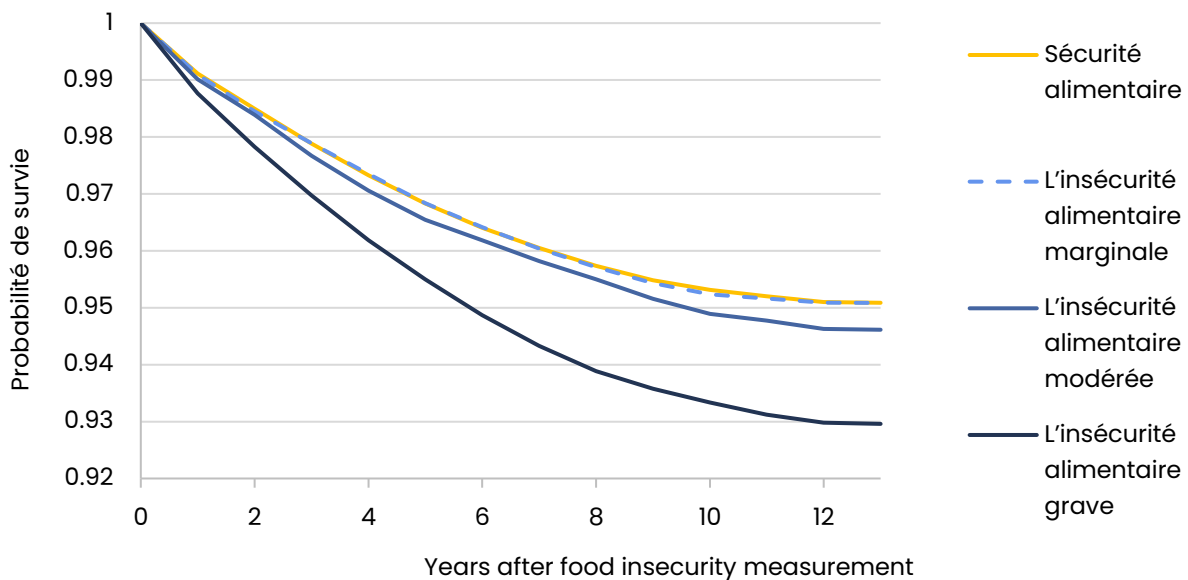
Source: Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC) 2005, 2007-2008, 2009-2010, bases de données administratives sur la santé de l'Ontario. Adapté de: Tarasuk, Cheng, de Oliveira, Dachner, Gundersen & Kurdyak (2015).

Nous ne pouvons pas mettre à jour ces estimations ou les calculer pour d'autres juridictions car Statistique Canada a modifié la disponibilité des données, mais rien n'indique que la relation entre l'insécurité alimentaire et l'utilisation des soins de santé a changé ou est différente dans d'autres provinces. En fait, l'insécurité alimentaire des ménages est le principal facteur prédictif du fait de devenir un utilisateur de soins de santé à coût élevé (quelqu'un qui se classe dans les 5 % de dépenses annuelles totales les plus élevées).¹⁸

La mortalité prématurée est sans doute la conséquence la plus grave de l'insécurité alimentaire sur la santé. Un examen des registres de décès dans les dix provinces a révélé que les adultes vivant dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire sont plus susceptibles de mourir prématurément (c'est-à-dire avant l'espérance de vie moyenne de 83 ans) (figure 2).⁸ Parmi les personnes décédées, le fait de vivre dans un ménage en situation d'insécurité alimentaire sévère signifie qu'elles meurent en moyenne 9 ans plus tôt.

La réduction de l'insécurité alimentaire pourrait améliorer les résultats en matière de santé et compenser les dépenses considérables en matière de soins de santé publique.

Figure 2. Courbe de survie de Kaplan-Meier de la mortalité prématurée toutes causes confondues selon le statut d'insécurité alimentaire du ménage chez les adultes canadiens de 18 à 82 ans



Source: Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC) 2005-2017, Base de données canadienne des statistiques de l'état civil 2005-2017. Adapté de: Men, Gundersen, Urquia, & Tarasuk (2020)

Comment l'insécurité alimentaire est-elle mesurée au Canada?



Module d'enquête sur la sécurité alimentaire des ménages

On détermine l'état d'insécurité alimentaire grâce au module d'enquête sur l'insécurité alimentaire des ménages, un outil largement validé que Statistique Canada inclut dans l'Enquête sur la santé des collectivités canadiennes (ESCC) depuis 2004 et dans l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR) depuis 2019.

Ce module d'enquête consiste de 18 questions pour lesquelles le répondant indique si lui ou d'autres membres du ménage ont connu les conditions décrites au cours des 12 derniers mois. La gravité de ces conditions varie, allant de la crainte de manquer de nourriture avant que les membres du ménage aient de l'argent pour en acheter plus jusqu'à un changement dans la quantité de nourriture consommée, à la faim et, dans les cas extrêmes, au fait de ne pas manger pendant toute une journée. (Voir l'annexe A pour consulter le module complet sur la sécurité alimentaire des ménages.)

Ces questions différencient la situation des adultes et des enfants, car dans des ménages avec enfants, les adultes peuvent compromettre leur propre consommation alimentaire afin de garder la nourriture pour les enfants.

À partir du nombre de réponses affirmatives aux questions, on procède à la classification des ménages comme étant en situation de **sécurité alimentaire** (aucune indication de problèmes d'accès à la nourriture liés aux revenus), d'**insécurité alimentaire marginale** (un certain niveau de problèmes d'accès à la nourriture), d'**insécurité alimentaire modérée** (réductions dans la qualité ou la quantité de nourriture) ou d'**insécurité alimentaire grave** (de réductions majeures, y compris dans la quantité de nourriture consommée). (Voir Annexe B pour une description complète du schéma de classification.)

Surveiller l'insécurité alimentaire des ménages avec l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR)

Dans le cadre de la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté (2018), le gouvernement a identifié l'insécurité alimentaire des ménages comme un indicateur clé dans son Tableau de bord officiel. En 2019, Statistique Canada a ajouté le module d'enquête sur l'insécurité alimentaire des ménages à l'ECR pour contribuer au suivi des progrès de la stratégie.

L'ECR est une enquête transversale menée par Statistique Canada pour recueillir des données sur les revenus et les sources de revenu des Canadiens. En ajoutant des questions sur l'insécurité alimentaire à l'ECR, Statistique Canada assure un suivi annuel fiable de l'insécurité alimentaire, ce qui n'était pas possible avec l'ESCC. Certaines provinces et certains territoires avaient choisi de ne pas mesurer l'insécurité alimentaire dans l'ESCC

quand cela n'était pas obligatoire. Étant donné que l'ECR permet d'obtenir des estimations annuelles qui peuvent être plus représentatives de la population que l'ESCC en raison de taux de réponse plus élevés, elle constitue actuellement le meilleur instrument de suivi de l'insécurité alimentaire.¹⁹ Toutefois, les statistiques basées sur l'ECR ne doivent pas être comparées à celles de l'ESCC en raison des différences entre les deux enquêtes.

Les données recueillies lors des entretiens de l'ECR sont combinées avec les données de l'enquête sur la population active et les données relatives à l'impôt sur le revenu des personnes afin de donner un aperçu de la situation économique des Canadiens.

Chaque cycle de l'ECR est désigné par son année de référence, qui est l'année civile pour laquelle les données sur le revenu sont décrites. Toutefois, les entretiens pour l'ECR ont lieu au cours du premier semestre de l'année suivant l'année de référence de l'enquête. L'ECR de 2021 combine les données sur les revenus de 2021 avec des données d'enquête provenant des entretiens menés entre janvier et juin 2022.

Alors que les données sur les revenus se réfèrent aux revenus perçus au cours de l'année civile 2021, l'insécurité alimentaire des ménages est mesurée pour les 12 mois précédant la date de l'entretien en 2022 (figure 3). Les ménages interrogés en juin 2022 ont répondu à des questions du MESAM concernant leurs expériences au cours des 12 derniers mois, c'est-à-dire entre juin 2021 et juin 2022. Toutefois, les données relatives aux revenus qui leur sont associées sont basées sur leur dossier fiscal de 2021. Ainsi, PROOF rapporte l'insécurité alimentaire sur la base de l'année de l'entretien et non de l'année de référence.

Figure 3. Chronologie des périodes de collecte de données pour les composantes de l'ECR 2021.

2021												2022											
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Données sur les revenus des dossiers fiscaux 2021												Période de collecte de l'enquête											

Comme l'échantillon de l'enquête est conçu pour représenter la population canadienne, on peut pondérer les données pour créer des estimations à l'échelle de la population. Dans ce rapport, nous présentons des statistiques sur l'insécurité alimentaire basées sur des données recueillies d'environ 55 000 ménages en 2022 pour l'ECR 2021. Ceci ne comprend que des ménages des dix provinces, car les données des territoires ne sont pas disponibles au moment de la publication.

L'échantillon de l'ECR exclut les personnes qui vivent dans des réserves et d'autres collectivités autochtones de la province, les personnes en prison ou des centres de soins et les personnes qui vivent dans des zones extrêmement éloignées à très faible densité de population. Les personnes exclues représentent moins de 2 % de la population. L'échantillon exclut également les personnes sans-abris.²⁰

Bien que les membres des Premières Nations dans les réserves et les personnes sans-abris ne représentent qu'une petite proportion de la population canadienne, leur vulnérabilité accrue à l'insécurité alimentaire signifie que forcément la prévalence réelle de l'insécurité alimentaire est sous-estimée en raison de leur omission.

Interprétation des statistiques de ce rapport

Dans ce rapport, nous présentons différents types de statistiques pour décrire l'état de l'insécurité alimentaire des ménages au Canada en 2022.

Estimations réalisées au niveau des ménages

La prévalence de l'insécurité alimentaire au niveau des ménages nous indique le pourcentage de ménages en situation d'insécurité alimentaire. Nous produisons ces estimations en appliquant des pondérations de population au niveau des ménages aux données collectées dans le cadre de l'ECR, et ce sont les principales statistiques rapportées ici.

Nous rapportons la prévalence de l'insécurité alimentaire au niveau des ménages car les questions utilisées pour déterminer l'insécurité alimentaire portaient sur les expériences des ménages, ce qui en fait une caractéristique des ménages. Il est important de disposer d'estimations de la prévalence réalisées au niveau des ménages pour éclairer les politiques, car la plupart des aides au revenu sont fournies au niveau des ménages et déterminées par leur situation.

D'autres chercheurs ont suivi une méthodologie similaire à celle des rapports de PROOF pour produire des estimations faites au niveau de la famille économique.²¹ Ces estimations sont très proches des estimations réalisées au niveau des ménages, puisque la grande majorité des ménages sont constitués d'individus vivant seuls ou d'une seule famille économique.

Estimations réalisées au niveau des personnes

L'insécurité alimentaire des ménages peut également être exprimée au niveau des personnes pour estimer le nombre de personnes vivant dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire ou le pourcentage de personnes vivant dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire.

Des estimations de la prévalence au niveau des personnes et des effectifs ont été publiées par Statistique Canada dans son communiqué de mai 2023 et dans le tableau de bord officiel de la réduction de la pauvreté en utilisant le même ensemble de données (ECR 2021).^{22, 23} Ces estimations ne sont pas interchangeables avec les estimations réalisées au niveau des ménages dans le présent rapport, car elles décrivent l'insécurité alimentaire dans une unité d'analyse différente.

Les ménages avec enfants ont tendance à avoir des taux d'insécurité alimentaire plus élevés que les ménages sans enfants et à compter plus d'individus, de sorte que la prévalence dans la population est plus faible si l'on compte la proportion de ménages en insécurité alimentaire que si l'on compte la proportion d'individus vivant dans des ménages en insécurité alimentaire.

Les estimations de la prévalence au niveau des personnes ne sont utilisées dans ce rapport que pour décrire l'insécurité alimentaire en fonction des caractéristiques des personnes, à savoir l'âge, l'identité raciale/culturelle et le statut d'autochtone. Cela permet de mieux comprendre l'impact sur les enfants et les groupes raciaux marginalisés.

Tout au long du rapport, nous présentons les statistiques au niveau des personnes en nous référant aux « personnes vivant dans des ménages en insécurité alimentaire » plutôt qu'aux « personnes en insécurité alimentaire », car la situation d'insécurité alimentaire du ménage décrit la situation du ménage dans son ensemble.

Les expériences individuelles de privation alimentaire peuvent varier au sein d'un même ménage. Tous les membres d'un ménage ne connaissent pas le même niveau de privation. Par exemple, la recherche a montré que dans les ménages souffrant d'insécurité alimentaire, les parents se privent souvent de nourriture afin de libérer des ressources pour leurs enfants.

Répartition de l'insécurité alimentaire en fonction des caractéristiques socio-économiques

En plus des estimations de la prévalence de l'insécurité alimentaire des ménages, nous indiquons également la proportion de ménages en insécurité alimentaire pour différentes caractéristiques socio-économiques. S'il est essentiel de comprendre quels sont les ménages les plus exposés à l'insécurité alimentaire, il est également essentiel pour l'élaboration des politiques de comprendre quels types de ménages constituent la majorité des personnes souffrant d'insécurité alimentaire.

Prédicteurs de l'insécurité alimentaire

L'analyse multivariable des données est un outil statistique qui nous permet de considérer plusieurs caractéristiques des ménages en même temps afin de déterminer leurs contributions distinctes au problème de l'insécurité alimentaire. Nous avons incorporé les résultats clés de cette analyse tout au long du présent rapport. Les lecteurs qui s'intéressent aux résultats détaillés et à leur interprétation peuvent consulter l'*Annexe E – Probabilités ajustées d'insécurité alimentaire en fonction des caractéristiques sociodémographiques et économiques*.

Considérations complémentaires

Estimations basées sur l'année de l'entretien

Nous présentons les estimations de l'insécurité alimentaire des ménages en utilisant l'année où l'entretien a été réalisée (2022), au lieu de l'année de référence de l'enquête (2021) qui correspond à l'année décrite dans les données sur le revenu (*Voir Comment l'insécurité alimentaire est-elle mesurée au Canada? p. 7*). Par conséquent, nous ne pouvons examiner que les relations entre l'insécurité alimentaire et les caractéristiques basées sur le revenu, telles que le revenu annuel du ménage et la principale source de revenu, de l'année précédente (2021).

Ces caractéristiques peuvent avoir changé au cours des 12 mois couverts par la mesure de l'insécurité alimentaire des ménages si les ménages ont connu des changements dans leur situation financière entre 2021 et l'entretien.

Par exemple, les revenus des ménages varient souvent de manière significative d'une année à l'autre. Près de la moitié des déclarants se retrouvent dans des déciles de revenus différents de ceux de l'année précédente.²⁴ Les ménages à faible revenu, qui sont les plus susceptibles de souffrir d'insécurité alimentaire, sont également les plus susceptibles d'avoir des revenus qui fluctuent d'une année à l'autre.

Le décalage entre la mesure de l'insécurité alimentaire et celle du revenu complique l'interprétation de la relation entre ces mesures dans l'ECR, en particulier pour les ménages interrogés plus tard en 2022.

Insécurité alimentaire marginale

Nous avons inclus les ménages en situation d'insécurité alimentaire marginale dans nos estimations de la prévalence de l'insécurité alimentaire des ménages au Canada, alors que certaines statistiques publiées dans les documents du gouvernement fédéral ne comptabilisent que les ménages en situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave. L'insécurité alimentaire dans le tableau de bord officiel de la pauvreté au Canada est basée sur l'insécurité alimentaire modérée et sévère.²³

Les recherches montrant de moins bons résultats en matière de santé et des coûts de santé nettement plus élevés chez les adultes vivant dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire marginale par rapport à ceux en situation de sécurité alimentaire soulignent l'importance de reconnaître les ménages en situation d'insécurité alimentaire marginale comme des ménages distincts des ménages en situation de sécurité alimentaire.^{12, 16}

Lacunes en matière de données

Nous n'avons pas rendu compte de l'insécurité alimentaire des ménages en fonction de caractéristiques individuelles importantes telles que l'invalidité, l'identité de genre et l'orientation sexuelle, en raison du manque d'informations ou de l'absence totale de données sur ces caractéristiques dans l'ECR.

Pour plus d'informations sur ces lacunes en matière de données et une revue de la littérature existante sur la relation entre l'insécurité alimentaire et ces caractéristiques, voir *l'annexe C – Lacunes en matière de données dans l'Enquête canadienne sur le revenu*.

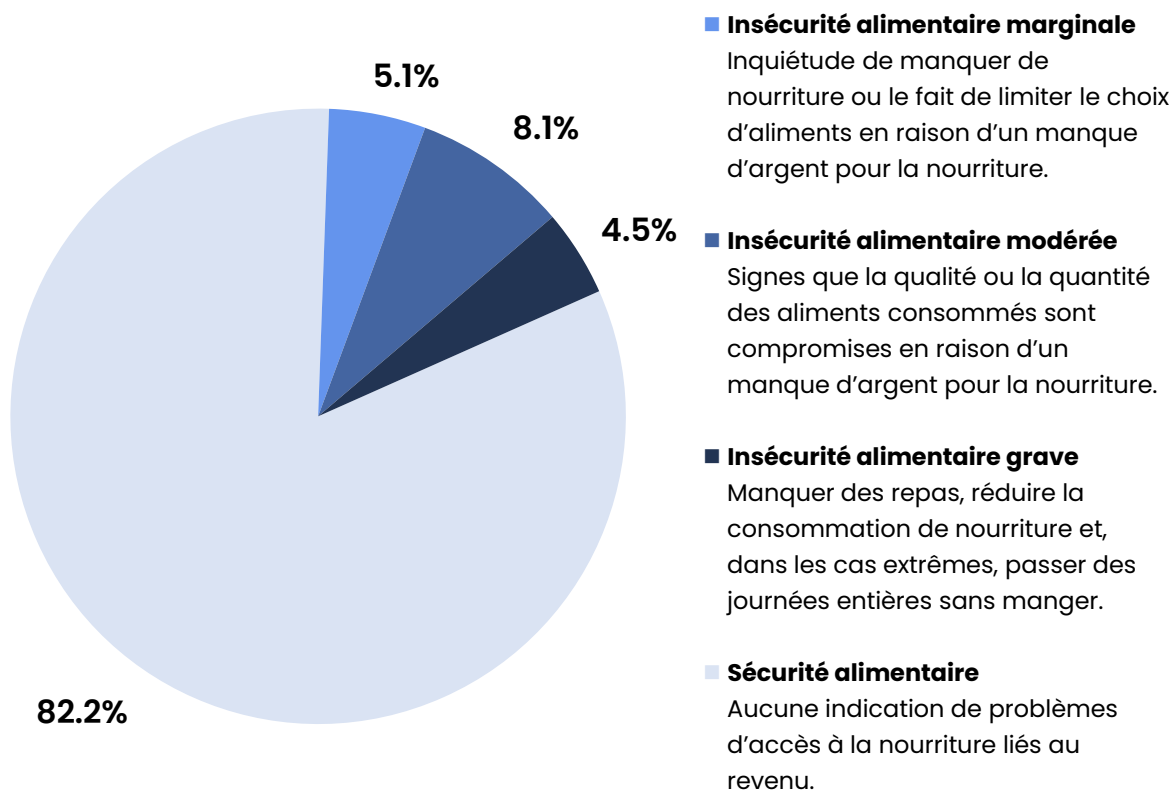
Prévalence de l'insécurité alimentaire dans les dix provinces en 2022

En 2022, 17,8 % des ménages des dix provinces ont connu un certain niveau d'insécurité alimentaire au cours des 12 mois précédents, soit la prévalence la plus élevée rapportée à ce jour. Ceci représente 2,7 millions de ménages, ou 6,9 millions d'individus, y compris 1,8 million d'enfants de moins de 18 ans. Cela signifie que 24,3 % des enfants de moins de 18 ans, ou un enfant sur quatre, vivent dans un ménage qui a connu l'insécurité alimentaire en 2022.

Les niveaux de privation documentés sont considérables. En fait, 8,1 % des ménages (1,2 millions de ménages, ce qui revient à 3,3 millions d'individus) ont souffert d'insécurité alimentaire modérée, ce qui implique une réduction de la qualité ou peut-être de la quantité de nourriture consommée au cours des 12 derniers mois (figure 4).

En plus, 4,5 % des ménages (693 000 ménages, ce qui revient à 1,5 million d'individus) ont connu l'insécurité alimentaire grave, ce qui implique une réduction de la quantité de nourriture consommée. L'insécurité alimentaire grave signifie un niveau de privation extrême, associé à des résultats de santé négatifs, y compris une mortalité prématurée.¹⁰

Figure 4. Prévalence de l'insécurité alimentaire des ménages dans les dix provinces en 2022



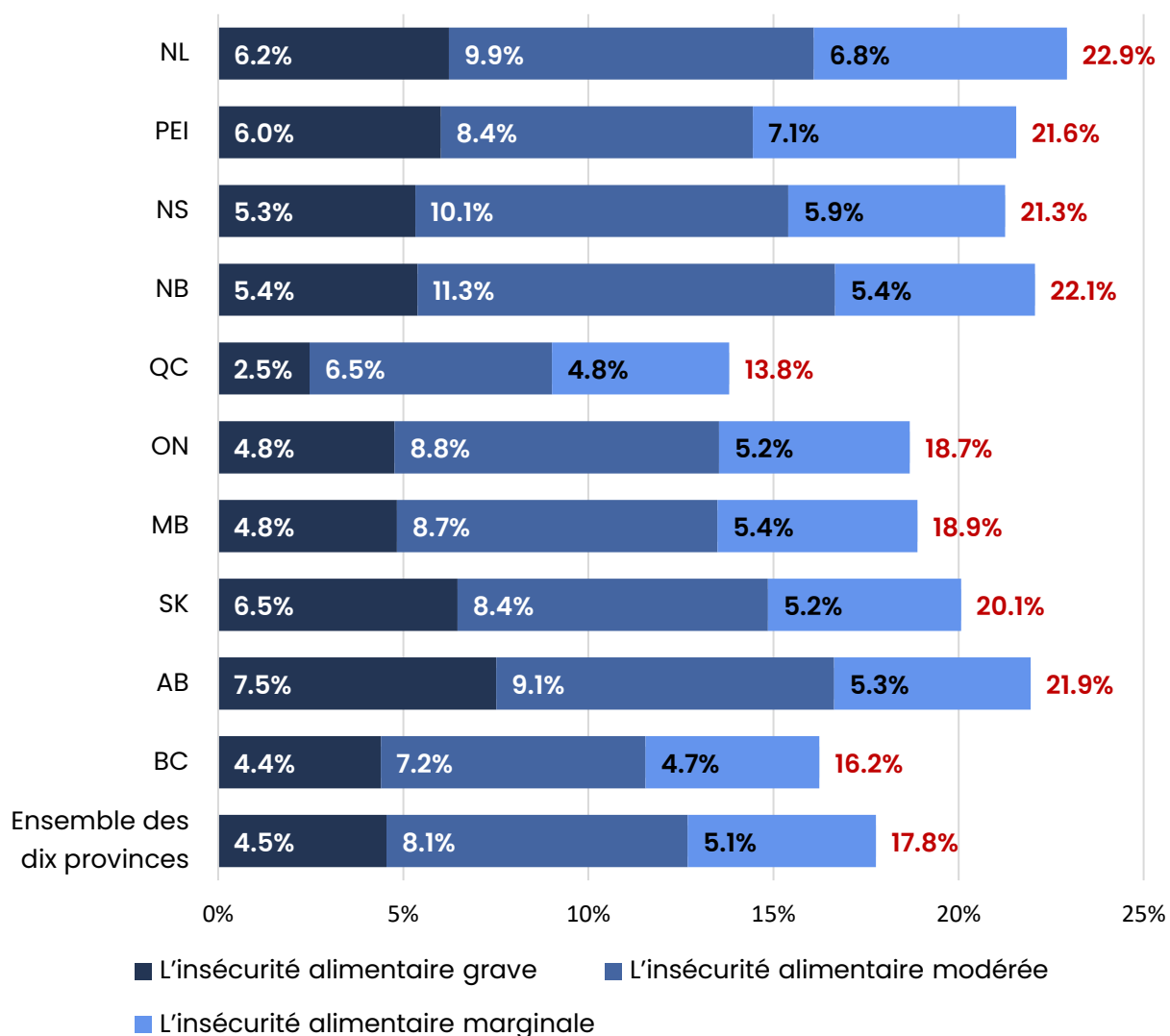
Source des données : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu (ECR) 2021. Calculs des auteurs

Insécurité alimentaire des ménages par province, 2022

L'insécurité alimentaire des ménages varie d'une province à l'autre. Terre-Neuve-et-Labrador affiche le taux d'insécurité alimentaire le plus élevé, soit 22,9 %, suivi du Nouveau-Brunswick (22,1 %) et de l'Alberta (21,9 %). Le Québec affiche le taux le plus faible d'insécurité alimentaire des ménages en 2021, soit 13,8 % (figure 5).

La forte prévalence d'insécurité alimentaire grave en Alberta (7,5 %), en Saskatchewan (6,5 %), à Terre-Neuve-et-Labrador (6,2 %) et à Île-du-Prince-Édouard (6,0 %) est particulièrement préoccupante. Le taux d'insécurité alimentaire grave est le plus bas au Québec (2,5 %). (Voir Annexe D pour une ventilation détaillée de l'insécurité alimentaire des ménages par province, 2022.)

Figure 5. Insécurité alimentaire des ménages par province, 2022



Source des données : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu (ECR) 2021. Calculs des auteurs.

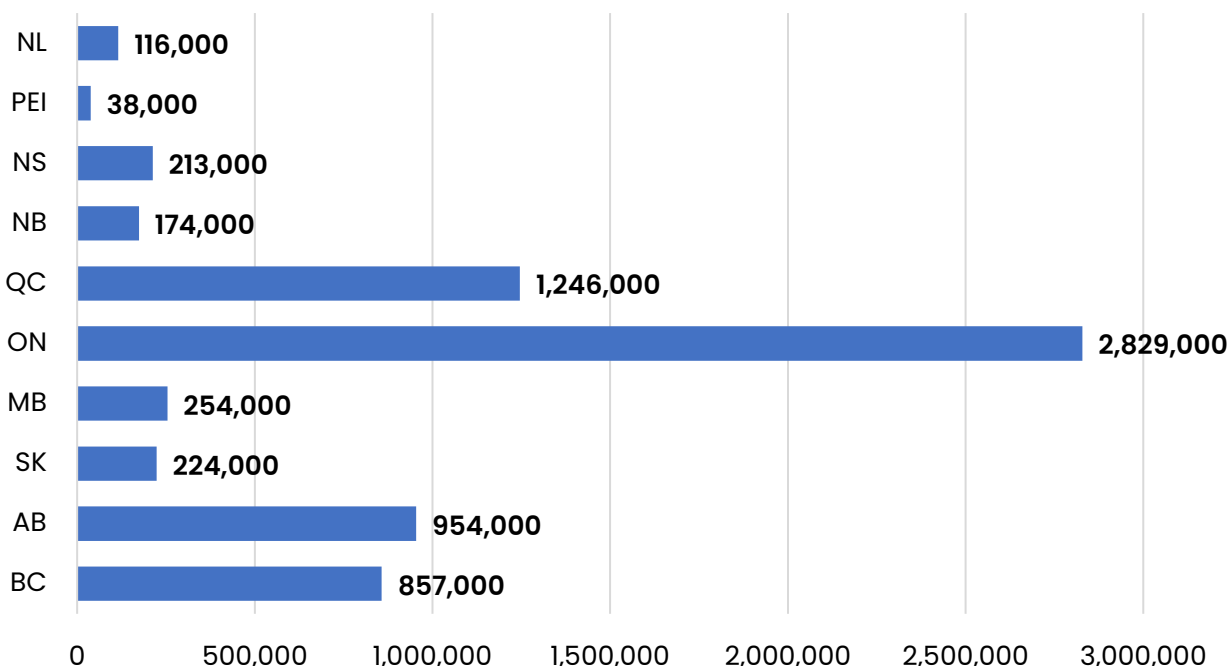
Lorsqu'on prend en compte les différences dans les caractéristiques sociodémographiques et économiques des ménages, le Québec se détache de nouveau des autres provinces. En plus de la plus faible prévalence d'insécurité alimentaire en 2022, selon notre analyse multivariable, les ménages québécois ont moins de chances de se trouver en situation d'insécurité alimentaire que ceux en Ontario, même si on tient compte des caractéristiques sociodémographiques et économiques. (Voir l'annexe E pour les détails de l'analyse multivariable). On a déjà vu la conclusion que le fait de vivre au Québec peut protéger les ménages contre l'insécurité alimentaire dans des recherches antérieures basées sur les données de l'ESCC, et cela mérite plus d'attention.²⁵⁻²⁷

Par contre, les ménages à Terre-Neuve-et-Labrador, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, en Alberta et en Saskatchewan ont plus de chances d'être en situation d'insécurité alimentaire que ceux en Ontario, même si on tient compte des autres caractéristiques des ménages. Les différences dans les conditions macroéconomiques et politiques entre ces provinces pourraient en partie expliquer le risque accru.²⁸

Répartition de l'insécurité alimentaire des ménages dans les provinces

La prévalence signifie la proportion de la population ou de la sous-population touchée par l'insécurité alimentaire. Pour comprendre l'impact de l'insécurité alimentaire sur les Canadiens, on peut également analyser le nombre d'individus qui vivent dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire et leur répartition dans le pays (figure 6).

Figure 6. Nombre de personnes qui vivaient dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire par province, 2022



Source des données : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu (ECR) 2021. Calculs des auteurs.

Que savons-nous de la prévalence de l'insécurité alimentaire des ménages dans les territoires?

Le suivi de l'insécurité alimentaire des ménages au Canada montre depuis longtemps des taux élevés d'insécurité alimentaire dans les territoires, en particulier au Nunavut. Cependant, depuis le début du suivi de l'insécurité alimentaire dans le cadre de l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR), Statistique Canada a déclaré les données sur les territoires séparément des provinces et n'a pas encore mis les données à la disposition des chercheurs dans les Centres de données de recherche.

Comme d'autres indicateurs de la stratégie de réduction de la pauvreté du Canada, y compris le taux de pauvreté, Statistique Canada rapporte le taux national d'insécurité alimentaire sur la base des 10 provinces. Bien que la faible population des territoires signifie que leur exclusion a peu d'effet sur les estimations nationales, l'insécurité alimentaire dans les territoires doit rester une priorité compte tenu de l'ampleur et de la gravité du problème.

En juin 2023, Statistique Canada a publié le pourcentage de personnes vivant dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire dans les territoires à partir de l'ECR de 2021.²⁹ Le rapport indique que 46,1 % des habitants du Nunavut, 22,2 % des habitants des Territoires du Nord-Ouest et 12,8 % des habitants du Yukon vivaient dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire en 2022.

En raison des difficultés propres à la collecte de données et de la petite taille des échantillons dans le Nord, il convient d'être prudent lors de l'interprétation de ces estimations de prévalence ou de leur comparaison avec d'autres statistiques. Les estimations territoriales ne peuvent pas non plus être comparées aux estimations provinciales dans le présent rapport, car elles décrivent le pourcentage de personnes touchées, et non de ménages.

Compte tenu des difficultés rencontrées ces dernières années dans le suivi de l'insécurité alimentaire dans les territoires, des enquêtes plus complètes sont nécessaires.



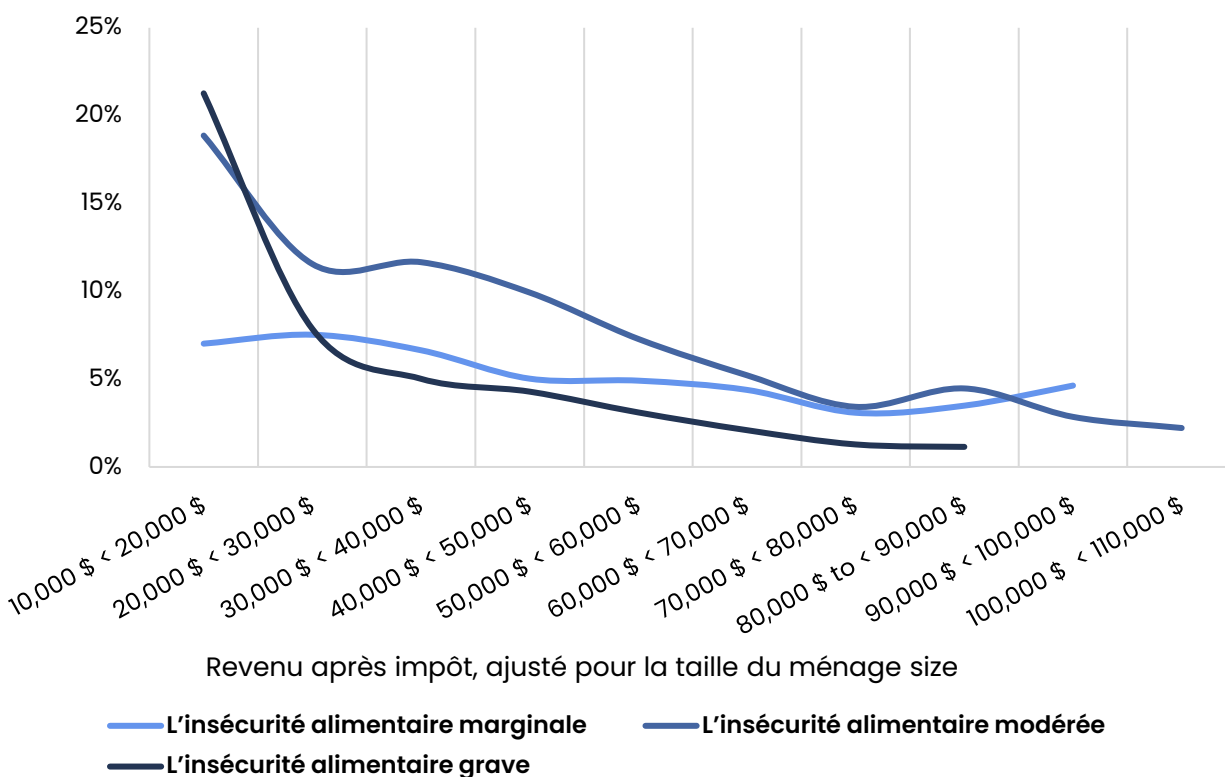
Quels ménages sont les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire?

L'insécurité alimentaire des ménages est due à l'insuffisance de leurs ressources pour répondre à leurs besoins fondamentaux ou pour faire face à des chocs budgétaires, tels qu'une perte soudaine de revenus ou une augmentation du coût de la vie, sans compromettre l'essentiel.

En tant que telle, elle touche surtout les ménages dont les revenus sont faibles et instables et dont les actifs financiers ou l'accès au crédit sont limités, voire inexistants, ce qui leur permettrait de faire face à des situations financières difficiles.

La probabilité d'insécurité alimentaire diminue à mesure que le revenu ajusté après impôt du ménage de l'année précédente augmente (figure 7). L'insécurité alimentaire grave est particulièrement sensible au revenu. Les ménages dont les revenus ont été très faibles l'année précédente courent un risque beaucoup plus élevé de souffrir d'insécurité alimentaire grave. À l'extrémité supérieure de l'échelle des revenus, il n'y a pratiquement pas d'insécurité alimentaire grave.

Figure 7. Insécurité alimentaire selon le revenu du ménage de l'année précédente



Source des données : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu (ECR) 2021. Calculs des auteurs. Les lignes se terminent à différents points lorsqu'il y a trop peu de ménages en situation d'insécurité alimentaire à ces niveaux de revenus et au-delà pour générer des estimations fiables.

L'utilisation du revenu du ménage de l'année précédente entraîne une erreur de mesure dans notre cartographie de la relation entre l'insécurité alimentaire et le revenu dans ce rapport. (Voir « Estimations basées sur l'année de l'entretien » (p. 13) pour plus d'informations).

Des recherches antérieures utilisant des données contemporaines sur l'insécurité alimentaire et le revenu ont montré que le revenu des ménages est un indicateur important de l'insécurité alimentaire.²⁵ Dans le présent rapport, nous constatons que le revenu des ménages de l'année précédente reste également un indicateur solide de l'insécurité alimentaire. À caractéristiques sociodémographiques et économiques des ménages constantes, chaque augmentation de 1 000 dollars du revenu d'un ménage au cours de l'année précédente est associée à une diminution de 2 % du risque d'insécurité alimentaire. (Voir l'annexe E pour les détails de l'analyse multivariable)

La relation entre le revenu des ménages et l'insécurité alimentaire n'est pas parfaitement univoque, avec un certain niveau d'insécurité alimentaire persistant parmi les ménages à revenu plus élevé et tous les ménages à faible revenu n'étant pas en situation d'insécurité alimentaire.

L'insécurité alimentaire reflète la situation matérielle plus large d'un ménage, au-delà du montant de ses revenus, y compris la stabilité de ces revenus, les actifs tels que les biens et les autres ressources dont le ménage peut disposer, ainsi que le coût de la vie. L'insécurité alimentaire reflète également l'impact des chocs de revenus inattendus tout au long de l'année et l'incapacité à gérer les baisses de revenus ou les augmentations de dépenses sans compromettre les besoins de base.

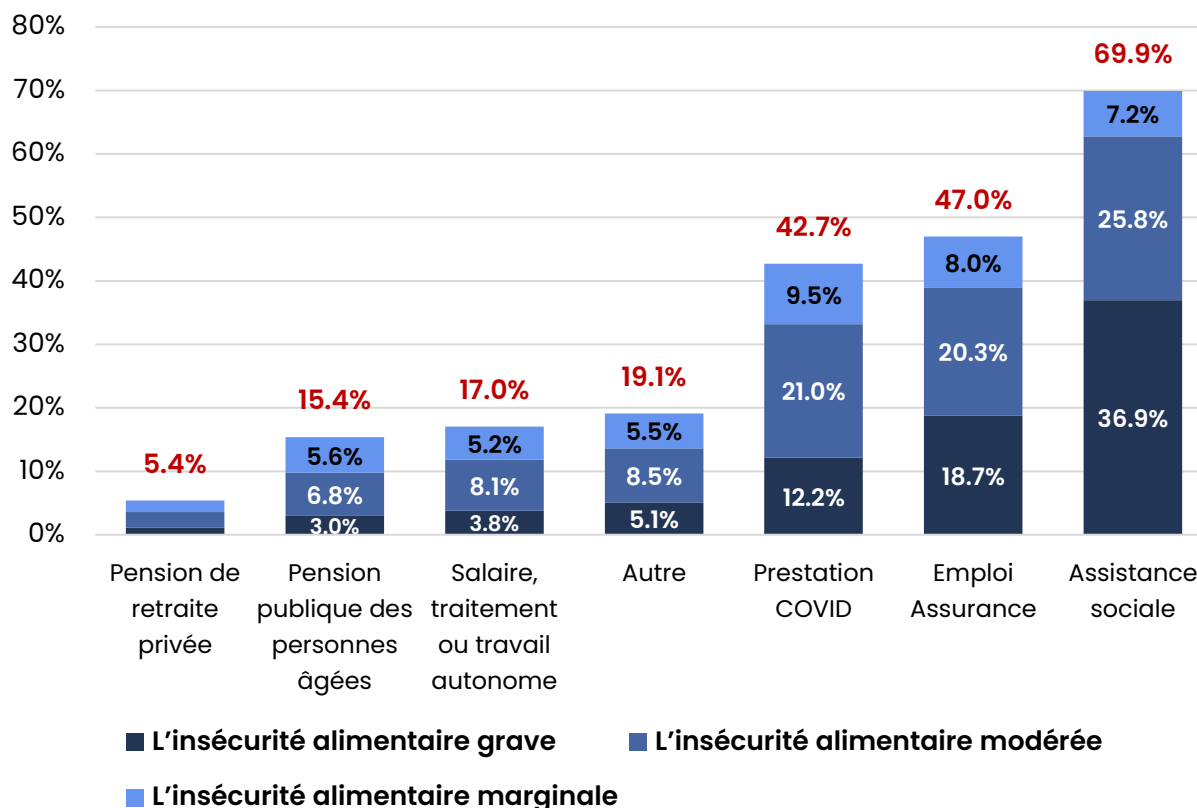
La recherche a montré que les événements stressants de la vie, tels que la perte d'un emploi, la détérioration de la situation financière, une blessure ou une maladie grave pour soi-même, sa famille ou ses amis, sont associés à l'insécurité alimentaire, indépendamment du revenu et d'autres caractéristiques du ménage.³⁰

Insécurité alimentaire et principale source de revenus au cours de l'année précédenteⁱ

Comme décrit dans « Estimations basées sur l'année de l'entretien » (p. 13), nous ne pouvons examiner l'insécurité alimentaire en 2022 qu'en fonction de la principale source de revenus de l'année précédente (c'est-à-dire en 2021).

Environ un ménage sur six dépendant d'un salaire, d'un traitement ou de travail autonome l'année précédente était en situation d'insécurité alimentaire en 2022 (17,0 %). La prévalence de l'insécurité alimentaire pour les ménages dépendant de pensions publiques (Sécurité de la vieillesse, Supplément de revenu garanti, Régime de pensions du Canada, Régime de rentes du Québec) au cours de l'année précédente était similaire à celle des ménages dépendant de revenus d'emploi, soit 15,4 %. Les ménages dont la principale source de revenus au cours de l'année précédente était une pension de retraite privée présentaient le taux d'insécurité alimentaire le plus faible, à savoir 5,4 % (figure 8). (Voir l'annexe F pour une présentation détaillée de la prévalence par principale source de revenus au cours de l'année précédente)

Figure 8. Insécurité alimentaire par principale source de revenu du ménage au cours de l'année précédente, 2022



Source des données : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu (ECR) 2021. Calculs des auteurs.

Bien que la prévalence de l'insécurité alimentaire soit similaire parmi les ménages dépendant de revenus d'emploi et ceux dépendant de pensions publiques au cours de l'année précédente, une fois que nous prenons en compte les différences dans les caractéristiques sociodémographiques des ménages et d'autres circonstances économiques, le fait de dépendre de pensions publiques est associé à une chance d'insécurité alimentaire inférieure de 39 %. (Voir l'annexe E pour les détails de l'analyse multivariable) Cette constatation est cohérente avec les résultats d'enquêtes démographiques antérieures et de recherches démontrant l'effet protecteur du système public de retraite du Canada.^{25, 31}

La chance plus faible de persistance de l'insécurité alimentaire après ajustement des autres caractéristiques économiques, telles que le revenu du ménage, souligne l'importance de la stabilité des revenus de pension par rapport aux revenus d'emploi. Le fait d'être une personne âgée s'accompagne également de prestations en nature qui peuvent réduire le coût de la vie. Par rapport à d'autres programmes publics de soutien au revenu, les pensions publiques fournissent un revenu plus adéquat et plus stable, indexé sur l'inflation, ce qui permet de mieux se prémunir contre les chocs financiers.

L'effet protecteur des pensions privées semble encore plus important que celui des pensions publiques, ces ménages ayant 62 % de chances en moins de souffrir d'insécurité alimentaire par rapport à ceux qui dépendent des revenus de l'emploi.

Aides publiques au revenu pour les adultes en âge de travailler

Se retrouver en dehors du marché du travail ne s'accompagne pas d'une insécurité alimentaire accrue si l'on est une personne âgée, mais uniquement si l'on n'est pas une personne âgée.

L'insécurité alimentaire a touché 47,0 % des ménages dont la principale source de revenu l'année précédente était l'AE. Pour les ménages qui dépendaient principalement des prestations liées à la pandémie l'année précédente, 42,7 % étaient en situation d'insécurité alimentaire en 2022.

Bien que la prestation canadienne d'urgence (PCU) ait pris fin en 2020, certains ménages ont encore reçu de l'argent au titre de cette prestation en 2021. Plusieurs prestations liées à la pandémie pour les personnes touchées par la COVID-19 et n'ayant pas droit à l'AE ont également été maintenues jusqu'en 2021. Il s'agit notamment de la prestation canadienne de relance économique (PCRE), de la prestation canadienne de la relance économique pour les proches aidants (PCREPA), de la prestation canadienne de maladie pour la relance économique (PCMRE), de la prestation canadienne pour les travailleurs en cas de confinement (PCTCC) et de certaines prestations liées à la COVID-19 et gérées par les gouvernements provinciaux. Toutefois, ces prestations constituaient la principale source de revenus pour très peu de ménages, seulement 1,6 % des ménages dans les dix provinces en 2021, contre 4,2 % en 2020.

Après prise en compte d'autres caractéristiques sociodémographiques et économiques, le recours à l'assurance-emploi et aux prestations liées à la pandémie au cours de l'année précédente était associé à une chance d'insécurité alimentaire supérieure de 123 % et de 76 % respectivement, par rapport au recours aux revenus d'emploi. (*Voir l'annexe E pour les détails de l'analyse multivariable*).

Les ménages dépendant de l'aide sociale (c'est-à-dire des programmes provinciaux d'aide sociale et d'assistance aux personnes handicapées) au cours de l'année précédente présentaient la prévalence la plus élevée d'insécurité alimentaire, soit 69,9 %.

Parmi les ménages qui dépendaient de l'aide sociale l'année précédente, les niveaux de privation étaient importants, 25,8 % connaissant une insécurité alimentaire modérée et 36,9 % une insécurité alimentaire sévère. Le taux d'insécurité alimentaire grave parmi ces ménages est huit fois plus élevé que le taux global dans les dix provinces (4,5 %).

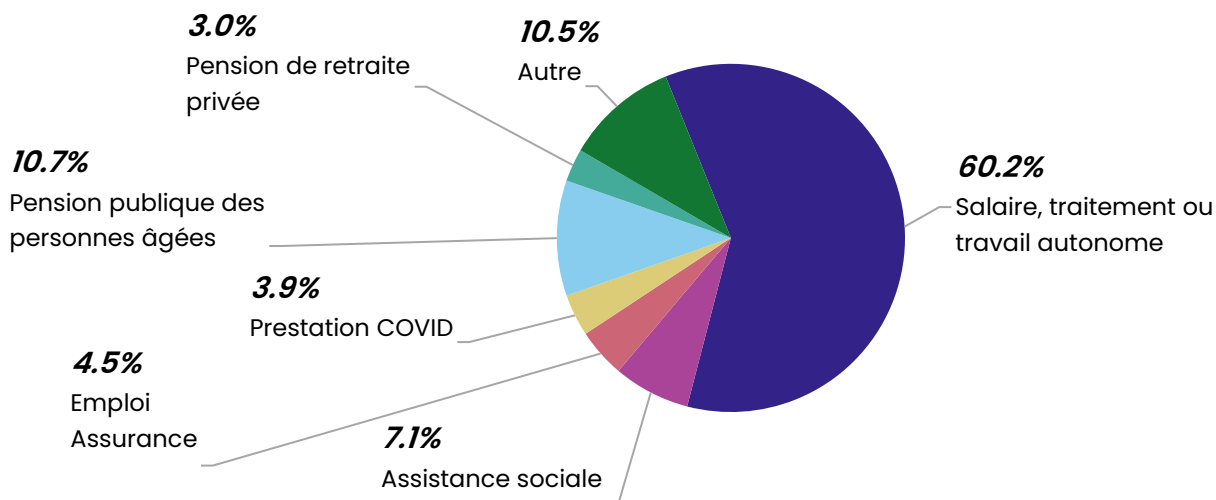
Le fait de dépendre de l'aide sociale est associé à une chance accrue de 316 % d'insécurité alimentaire après prise en compte d'autres caractéristiques sociodémographiques et économiques. Le risque élevé d'insécurité alimentaire persistant malgré la prise en compte de caractéristiques telles que le revenu du ménage et la propriété du logement suggère que d'autres aspects de l'aide sociale peuvent déterminer la situation financière des ménages. (*Voir l'annexe E pour les détails de l'analyse multivariable*).

Par exemple, les ménages qui dépendent de l'aide sociale ne sont probablement pas en mesure de disposer d'un coussin financier pour faire face à des dépenses soudaines ou à une augmentation du coût de la vie, en raison des limites strictes imposées aux actifs par les programmes et de l'impossibilité de constituer une épargne à partir de revenus aussi faibles. L'ECR ne dispose pas de données sur l'épargne et les actifs des ménages à inclure dans les modèles en dehors de l'accession à la propriété.

Répartition de l'insécurité alimentaire entre les principales sources de revenus

Bien que la prévalence de l'insécurité alimentaire parmi les ménages dépendant des revenus d'emplois durant l'année précédente ait été relativement faible, ils représentaient la majorité (60,2 %) des ménages en situation d'insécurité alimentaire. (figure 9)

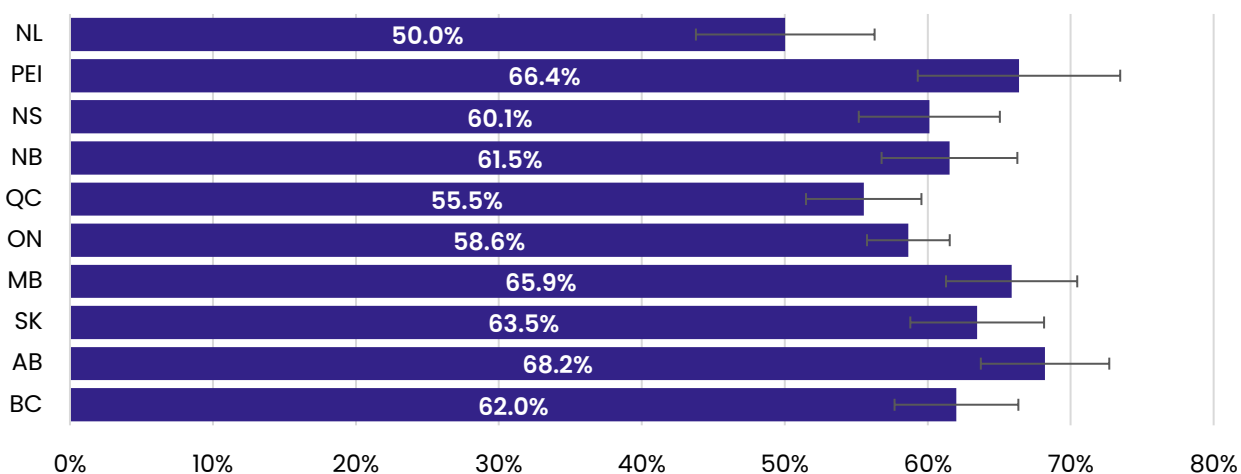
Figure 9. Distribution des ménages en situation d'insécurité alimentaire selon leur source principale de revenus au cours de l'année précédente, 2022



Source des données : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu (ECR) 2021. Calculs des auteurs.

La proportion de ménages en situation d'insécurité alimentaire qui dépendaient des salaires et traitements variait d'une province à l'autre, allant de 50,0 % à Terre-Neuve-et-Labrador à 68,2 % en Alberta (figure 10). Les fines lignes noires indiquent les intervalles de confiance à 95 %, ou le degré d'incertitude associé à chaque estimation. En cas de chevauchement, les estimations sont considérées comme essentiellement identiques ou ne présentant pas de différence statistiquement significative. (Voir l'annexe G pour une ventilation détaillée)

Figure 10. Proportion de ménages en situation d'insécurité alimentaire qui dépendent de traitements, de salaires ou de travail autonome au cours de l'année précédente par province, 2022



Source des données : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu (ECR) 2021. Calculs des auteurs.

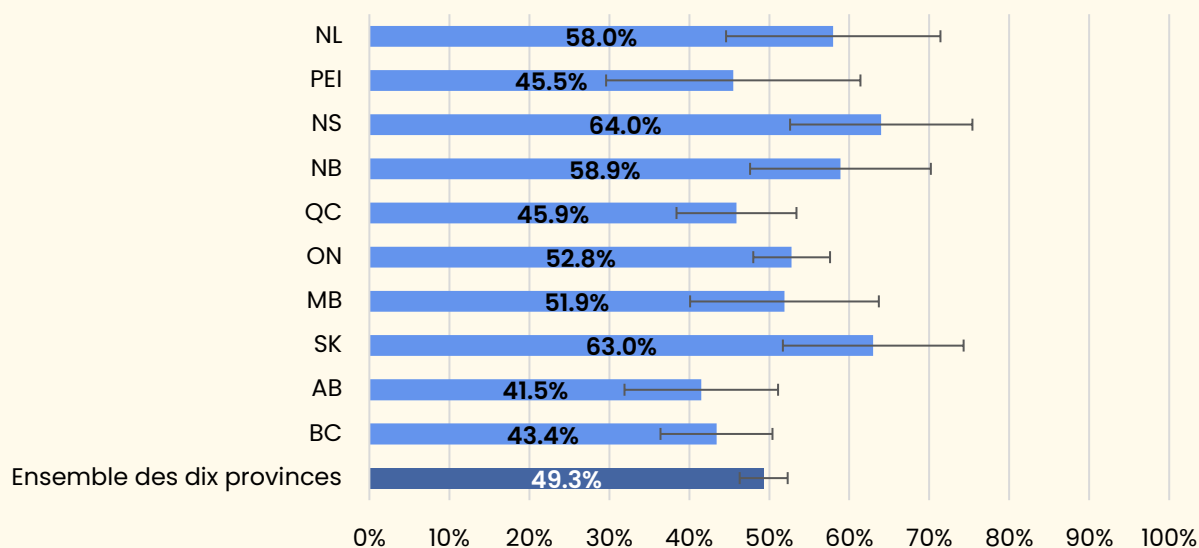
Un regard sur l'insécurité alimentaire parmi les ménages recevant des prestations d'aide sociale

Contrairement aux rapports précédents, nous présentons maintenant des estimations provinciales de la prévalence de l'insécurité alimentaire parmi les ménages qui ont reçu des prestations d'aide sociale au cours de l'année précédente, au lieu des ménages qui dépendent de l'aide sociale. Cela nous permet de rendre compte des différences provinciales liées à l'aide sociale ; la plupart des estimations provinciales de l'insécurité alimentaire parmi les ménages dépendant de l'aide sociale sont trop peu fiables pour être rapportées en raison de la petite taille des échantillons.ⁱⁱ Ces estimations ne sont pas comparables à celles de nos rapports précédents.

Étant donné que les ménages qui ont reçu un revenu de l'aide sociale incluent ceux qui ont d'autres sources de revenus primaires, comme l'emploi, les taux d'insécurité alimentaire sont plus faibles que si l'on ne considère que les ménages dépendant de l'aide sociale – dans les dix provinces, 49,3 % des ménages *recevant des prestations d'aide sociale* étaient en insécurité alimentaire, contre 69,9 % des ménages *dépendant de l'aide sociale*.

Le taux d'insécurité alimentaire le plus élevé parmi les ménages avant reçu de l'aide sociale au cours de l'année précédente était en Nouvelle-Écosse (64,0 %), tandis que le taux le plus faible était en Alberta (41,5 %) (figure 11). (Voir l'annexe H pour une ventilation détaillée)

Figure 11. Prévalence de l'insécurité alimentaire parmi les ménages qui ont reçu un revenu de l'aide sociale au cours de l'année précédente au cours de l'année précédente, par province, 2022



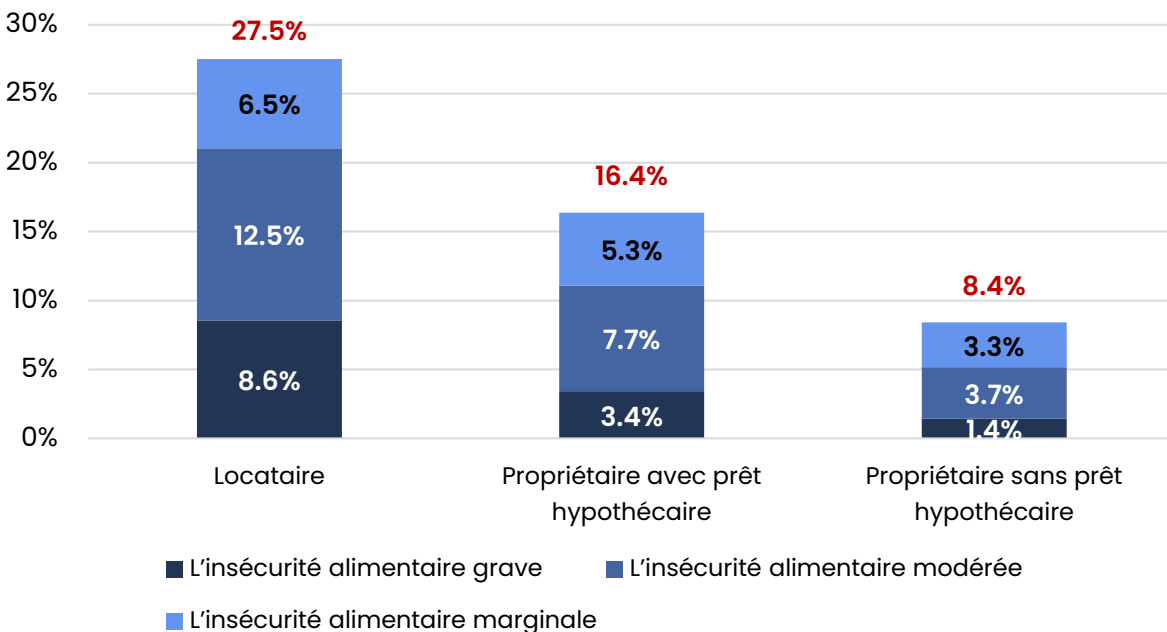
Source des données : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu (ÉCR) 2021. Calculs des auteurs.

Un ménage qui reçoit de l'aide sociale dans n'importe quelle province est très susceptible d'être en situation d'insécurité alimentaire. Les différences entre les provinces reflètent des différences dans la générosité des programmes d'aide sociale (par exemple, autour des montants des prestations, des exemptions de revenus, des limites d'actifs, etc.), l'éligibilité et le traitement de l'interaction entre les prestations en cas de pandémie et l'aide sociale.³² L'aide sociale n'étant pas la principale source de revenus de certains de ces ménages, certaines différences peuvent également refléter des différences provinciales liées à l'emploi ou à d'autres sources de revenus.

Insécurité alimentaire et accession à la propriété

La propriété d'un logement est une source importante d'actifs et de dettes au Canada. L'insécurité alimentaire est beaucoup plus répandue parmi les ménages qui sont locataires plutôt que propriétaires de leur logement, 27,5 % des locataires étant touchés par un certain degré d'insécurité alimentaire (figure 12). Toutefois, la prévalence de l'insécurité alimentaire chez les propriétaires ayant un prêt hypothécaire (16,4 %) est supérieure à celle des propriétaires n'ayant pas de prêt hypothécaire (8,4 %). (Voir l'annexe F pour une ventilation détaillée)

Figure 12. Insécurité alimentaire des ménages en fonction de l'accession à la propriété, 2022

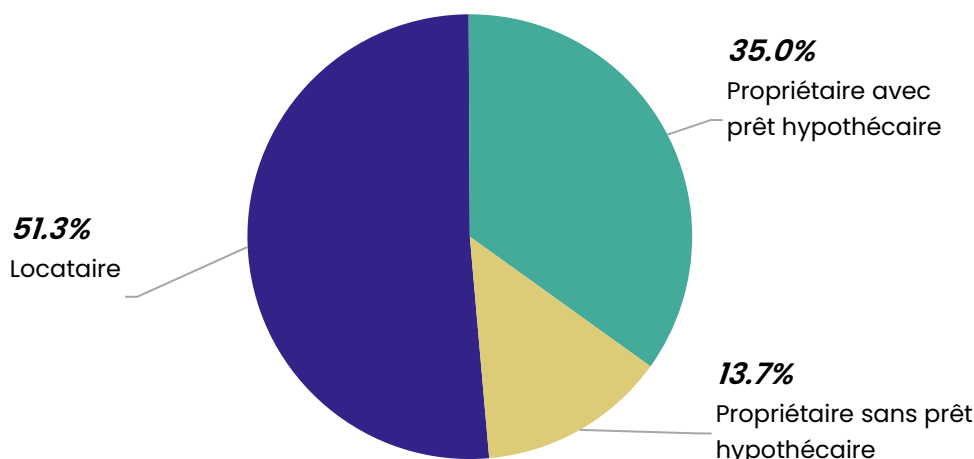


Source des données : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu (ECR) 2021. Calculs des auteurs

Après ajustement pour d'autres caractéristiques sociodémographiques et économiques, le même schéma persiste — les locataires sont plus vulnérables à l'insécurité alimentaire que les propriétaires, tandis que le fait d'être propriétaire sans hypothèque implique un risque d'insécurité alimentaire plus faible que le fait d'être propriétaire avec une hypothèque. (Voir l'annexe E pour les détails de l'analyse multivariable) Ces conclusions sont cohérentes avec les résultats d'études canadiennes examinant l'association protectrice entre la propriété et l'insécurité alimentaire, ainsi qu'avec notre rapport de situation en 2021.^{25, 27, 33, 34}

Les locataires représentaient la majorité (51,3 %) des ménages en situation d'insécurité alimentaire dans les dix provinces (figure 13). Les propriétaires ayant contracté une hypothèque représentaient 35,0 % des ménages en situation d'insécurité alimentaire et les propriétaires n'ayant pas contracté d'hypothèque représentaient les 13,7 % restants. Des recherches antérieures sur la relation entre l'accession à la propriété et l'insécurité alimentaire ont montré que les propriétaires les plus vulnérables, avec ou sans hypothèque, étaient ceux qui possédaient des maisons de faible valeur.³³

Figure 13. Distribution des ménages en situation d'insécurité alimentaire en fonction de l'accession à la propriété, 2022

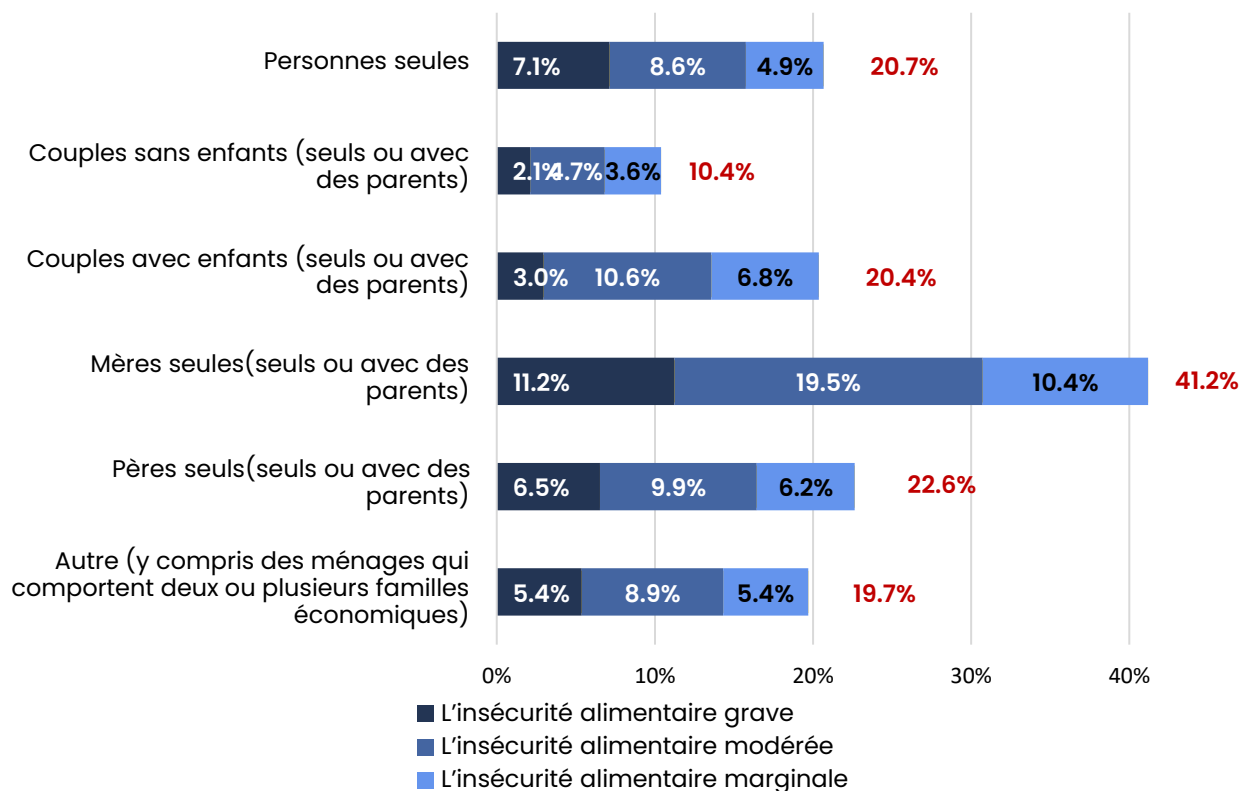


Source des données : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu (ECR) 2021. Calculs des auteurs.

Insécurité alimentaire et type de ménage ⁱⁱⁱ

Les ménages monoparentaux féminins affichaient le taux d'insécurité alimentaire le plus élevé (41,2 %), suivis des ménages monoparentaux masculins (22,6 %) et des personnes vivant seules (20,7 %) (figure 13). En 2022, 20,4 % des couples avec enfants étaient en situation d'insécurité alimentaire. Les couples sans enfants ont le taux d'insécurité alimentaire le plus bas (10,4 %). (Voir l'annexe F pour une ventilation détaillée)

Figure 13. Insécurité alimentaire des ménages par type de ménage, 2022



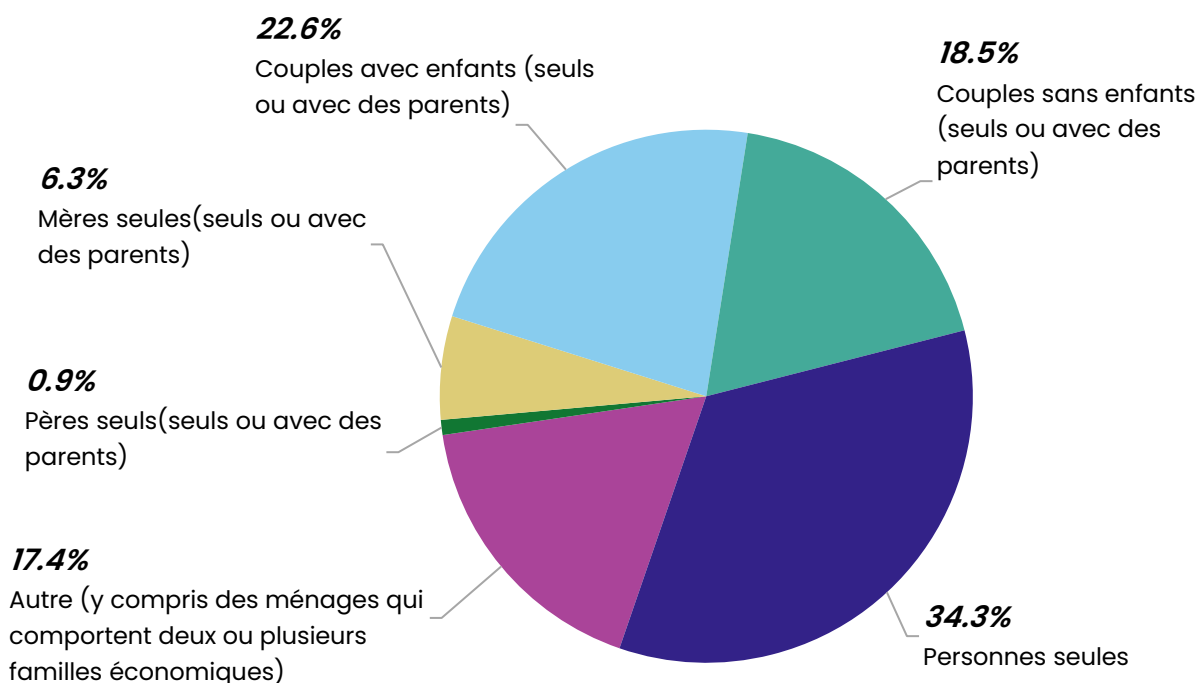
Source des données : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu (ECR) 2021. Calculs des auteurs.

Notre analyse multivariable suggère qu'une partie des différences de taux d'insécurité alimentaire entre les couples sans enfants et les autres types de ménages peut s'expliquer par leur situation économique.

Cependant, après avoir pris en compte l'ensemble des caractéristiques sociodémographiques et économiques, nous constatons toujours que, par rapport aux couples sans enfants, les couples avec enfants ont 42 % de chances en plus d'être en situation d'insécurité alimentaire, et les personnes seules ont 23 % de chances en plus. La chance d'être en situation d'insécurité alimentaire pour un ménage monoparental féminin est supérieure de 118 % à celle d'un couple sans enfant. (Voir l'annexe E pour les détails de l'analyse multivariable).

Les personnes vivant seules représentaient 34 % des ménages en situation d'insécurité alimentaire, soit la part la plus importante parmi tous les types de ménages (figure 14). Si l'on considère tous les ménages ayant au moins un enfant de moins de 18 ans, y compris ceux appartenant à « d'autres » types de ménages (non représentés dans le graphique), les ménages avec enfants représentent 33 % des ménages en situation d'insécurité alimentaire.

Figure 14. Distribution des ménages en situation d'insécurité alimentaire par type de ménage, 2022



Source des données : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu (ECR) 2021. Calculs des auteurs

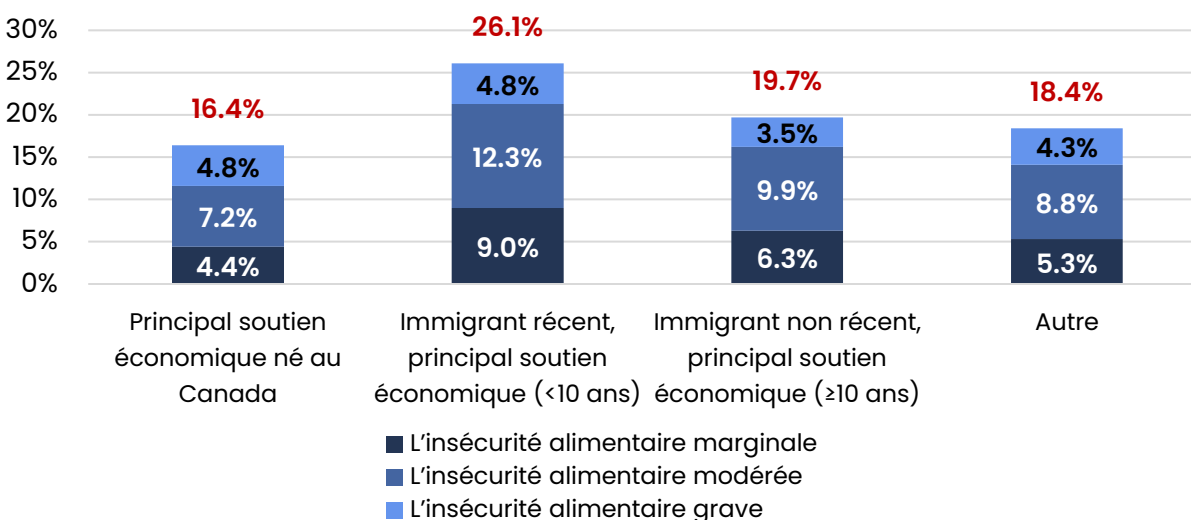
Insécurité alimentaire et statut d'immigration^{iv} du principal soutien économique

L'insécurité alimentaire des ménages est plus fréquente dans les ménages dont le principal soutien économique est un immigré récent (immigré depuis moins de 10 ans) (figure 15). (Voir l'annexe F pour une ventilation détaillée). Les immigrants^{iv} désignent toute personne qui est, ou a été, un immigrant reçu ou un résident permanent, à l'exclusion des titulaires d'un permis de travail, d'un permis d'études ou d'un permis de séjour temporaire, des personnes qui ont demandé le statut de réfugié ou des membres de la famille d'immigrants qui ne sont pas eux-mêmes des immigrants reçus (ces groupes sont classés dans la catégorie « Autres »).

Toutefois, le fait que le principal soutien économique d'un ménage soit un immigré récent n'est pas associé à une plus grande vulnérabilité à l'insécurité alimentaire du ménage, après prise en compte des différences dans d'autres caractéristiques sociodémographiques et économiques. (Voir l'annexe E pour les détails de l'analyse multivariable).

Le fait que le principal soutien économique d'un ménage soit un immigré non récent est associé à une plus grande vulnérabilité à l'insécurité alimentaire du ménage, après prise en compte des différences dans d'autres caractéristiques sociodémographiques et économiques. Ce résultat diffère de celui de recherches antérieures utilisant l'ESCC et montrant des chances plus faibles d'insécurité alimentaire pour les ménages dont les répondants ne sont pas des immigrants récents, et justifie un examen plus approfondi.²⁵

Figure 15. Insécurité alimentaire selon le statut d'immigrant du principal soutien économique, 2022



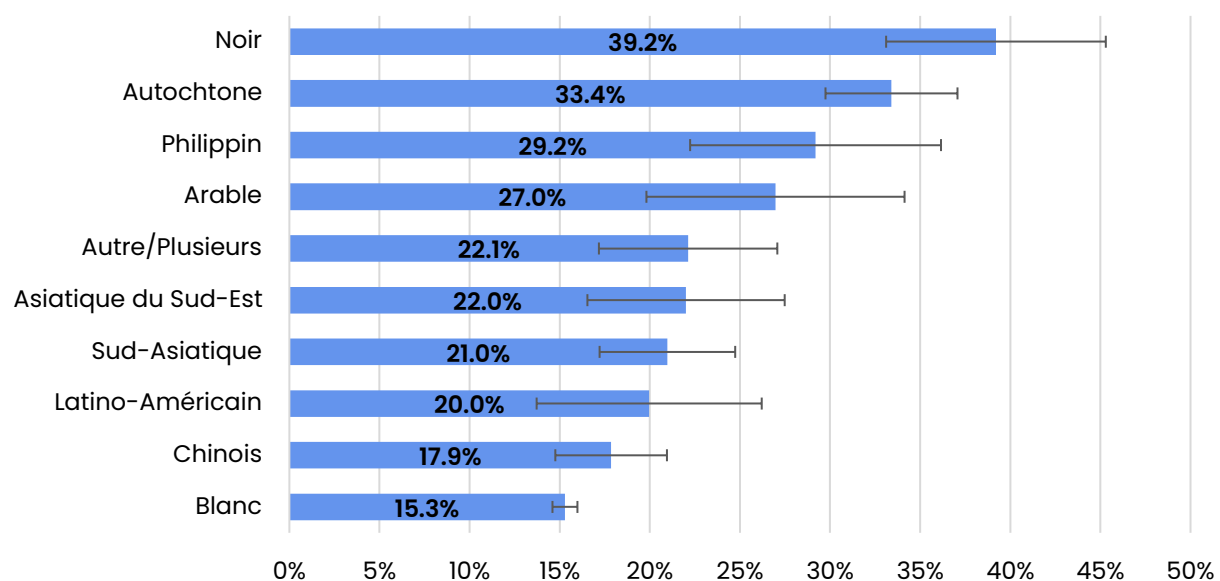
Source des données : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu (ECR) 2021. Calculs des auteurs

Bien que la prévalence de l'insécurité alimentaire soit plus faible, les ménages dont le principal soutien économique est né au Canada représentaient 65,8 % des ménages en insécurité alimentaire dans les dix provinces. Les ménages dont le principal soutien économique n'est pas un immigré récent représentent 21,5 % des ménages en situation d'insécurité alimentaire. Les ménages dont le principal soutien économique est un immigré récent représentent 9,9 % des ménages en situation d'insécurité alimentaire.

Insécurité alimentaire, identité raciale ou culturelle et statut d'Autochtone

Les personnes s'identifiant comme blanches^v ont le plus faible pourcentage de personnes vivant dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire. (figure 16) Le pourcentage le plus élevé de personnes vivant dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire a été enregistré chez les Noirs (39,2 %), suivis par les populations autochtones (33,4 %) et les Philippins (29,2 %). (Voir l'annexe I pour une ventilation détaillée)

Figure 16. Pourcentage de personnes qui vivent dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire en fonction de leur identité raciale ou culturelle et de leur statut d'Autochtone, 2022



Source des données : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu (ECR) 2021. Calculs des auteurs

Après prise en compte des caractéristiques sociodémographiques et de la situation économique, les ménages dont le principal soutien économique est noir, autochtone ou philippin restent plus exposés à l'insécurité alimentaire que ceux dont le principal soutien économique est blanc, avec des chances respectivement supérieures de 107 %, 93 % et 66 %.

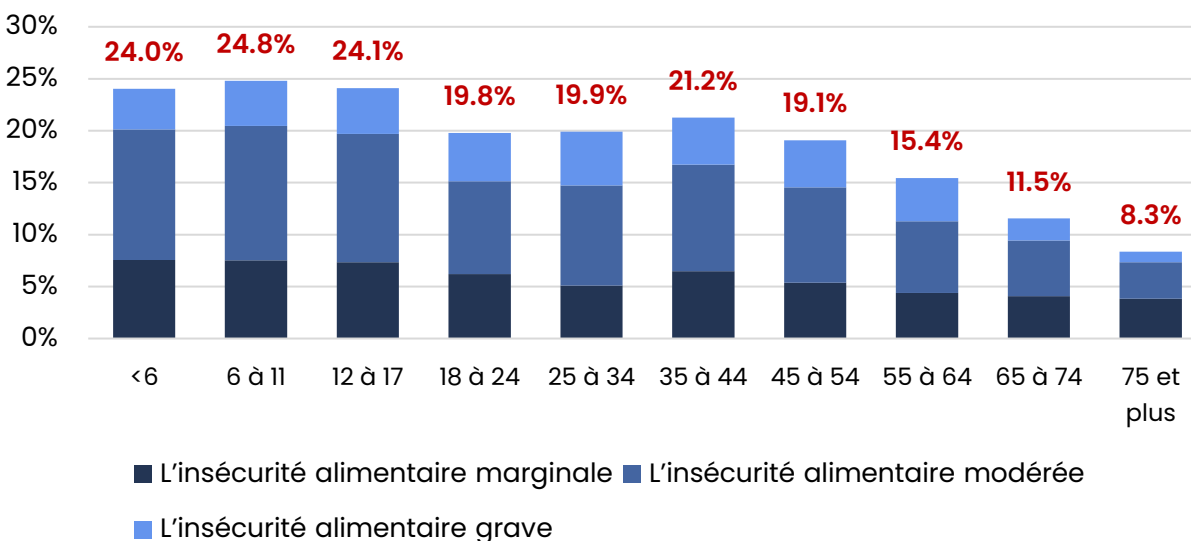
Les résultats concernant le pourcentage élevé de Noirs vivant dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire et le risque plus élevé d'insécurité alimentaire pour les ménages dirigés par des Noirs sont cohérents avec les recherches antérieures utilisant l'ESCC, mais pas avec le cycle précédent de l'ECR rapporté dans L'insécurité Alimentaire des Ménages au Canada, 2021.^{27, 35}

L'ECR n'a commencé à collecter des données basées sur la race qu'à partir de l'ECR de 2020, ce qui fait que c'est la deuxième année où nous sommes en mesure d'examiner la relation entre l'insécurité alimentaire et la race à l'aide de cette source de données. Il sera important de continuer à examiner cette relation au cours des prochains cycles de l'ECR et dans le cadre d'analyses plus détaillées.

Quel est le lien entre l'insécurité alimentaire et l'âge?

La probabilité qu'une personne vive dans un ménage en situation d'insécurité alimentaire varie fortement en fonction de son âge. Si l'on examine le pourcentage de personnes vivant dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire par groupe d'âge, on constate que les pourcentages sont plus élevés chez les adultes en âge de travailler et les enfants que chez les personnes âgées de 65 ans et plus (figure 17). Le pourcentage d'enfants vivant dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire est presque trois fois plus élevé que celui des adultes de 75 ans et plus. (Voir l'annexe J pour une ventilation détaillée)

Figure 17. Pourcentage de personnes qui vivent dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire par tranche d'âge, 2022



Source des données : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu (ECR) 2021. Calculs des auteurs.

Il est particulièrement inquiétant qu'un si grand nombre d'enfants vivent dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire, étant donné les effets négatifs et durables que l'insécurité alimentaire des ménages peut avoir sur leur santé.

En 2022, 24,3 % des enfants de moins de 18 ans dans les dix provinces (soit environ 1 765 000 enfants) vivaient dans des ménages touchés par l'insécurité alimentaire. Plus des deux tiers (69 %) de ces enfants, soit 1,2 million d'enfants, vivaient dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave.

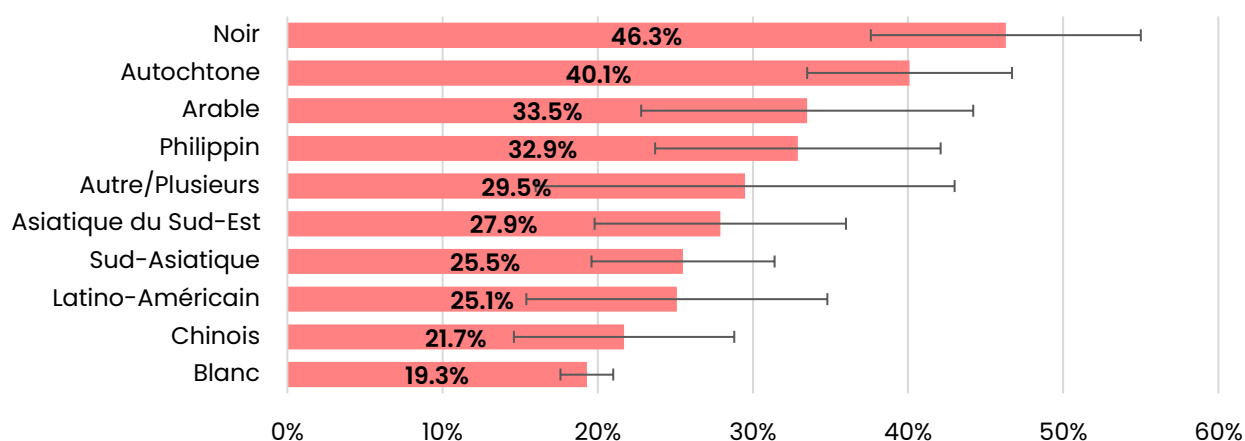
Environ 306 000 enfants vivaient dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire grave. Ces enfants sont beaucoup plus susceptibles d'être en mauvaise santé et de nécessiter davantage de services de santé que ceux des ménages en sécurité alimentaire.



Les conséquences de vivre dans un ménage en situation d'insécurité alimentaire sont profondes et durables. L'exposition à la faim a été associée à un risque accru de dépression et d'idées suicidaires à l'adolescence et au début de l'âge adulte.³⁶

La nature raciale de l'insécurité alimentaire est également évidente lorsqu'on examine le pourcentage d'enfants de moins de 18 ans vivant dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire. Près de la moitié (46,3 %) des enfants noirs vivaient dans un ménage en situation d'insécurité alimentaire en 2022, contre 19,3 % des enfants blancs (figure 18). (Voir l'annexe K pour une présentation détaillée) Les recherches menées à partir de l'ESCC ont également révélé des risques plus élevés d'insécurité alimentaire au sein du ménage chez les adolescents noirs et autochtones, après prise en compte d'autres caractéristiques du ménage.³⁷

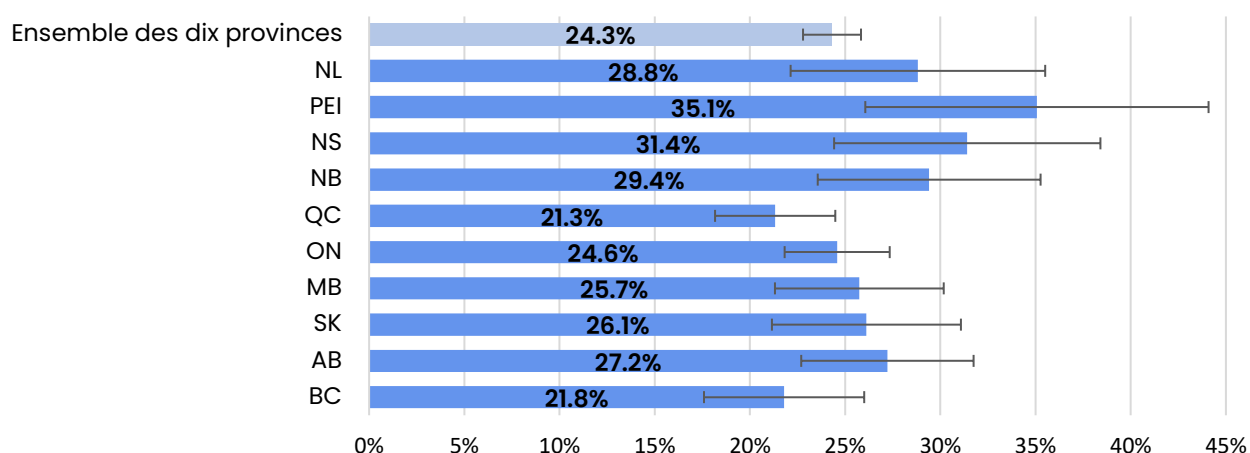
Figure 18. Pourcentage d'enfants de moins de 18 ans qui vivent dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire en fonction de leur identité raciale ou culturelle et de leur statut d'Autochtone, 2022



Source des données : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu (ECR) 2021. Calculs des auteurs.

La prévalence des enfants vivant dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire diffère d'une province à l'autre, allant de 21,3 % au Québec à 35,1 % à l'Île-du-Prince-Édouard (figure 19). (Voir l'annexe L pour une ventilation détaillée)

Figure 19. Pourcentage d'enfants de moins de 18 ans qui vivent dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire par province, 2022

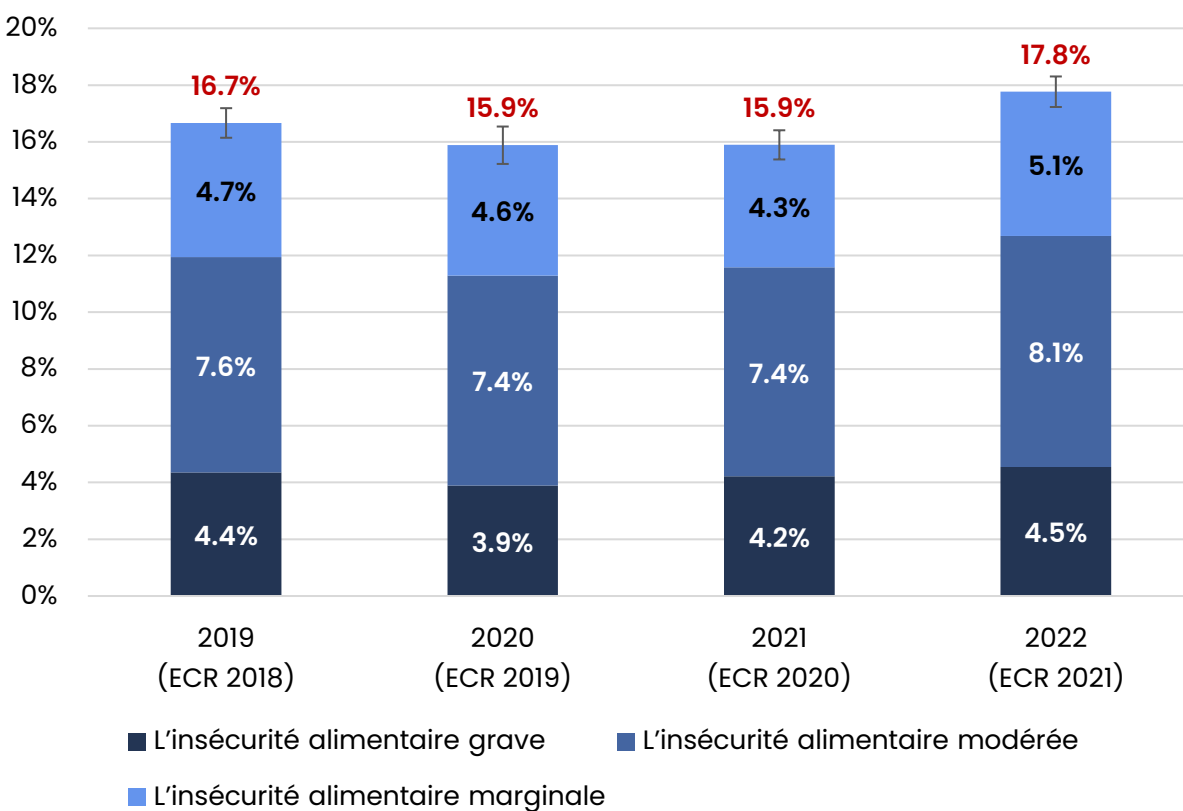


Source des données : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu (ECR) 2021. Calculs des auteurs.

Comment l'insécurité alimentaire a-t-elle évolué en 2022?

La prévalence de l'insécurité alimentaire des ménages a augmenté, passant de 15,9 % en 2021 à 17,8 % en 2022, après une période de relative stabilité entre 2019 et 2021 (figure 20). (Voir l'annexe M pour les estimations et les intervalles de confiance). Il s'agit de la prévalence la plus élevée de l'insécurité alimentaire des ménages enregistrée à ce jour.

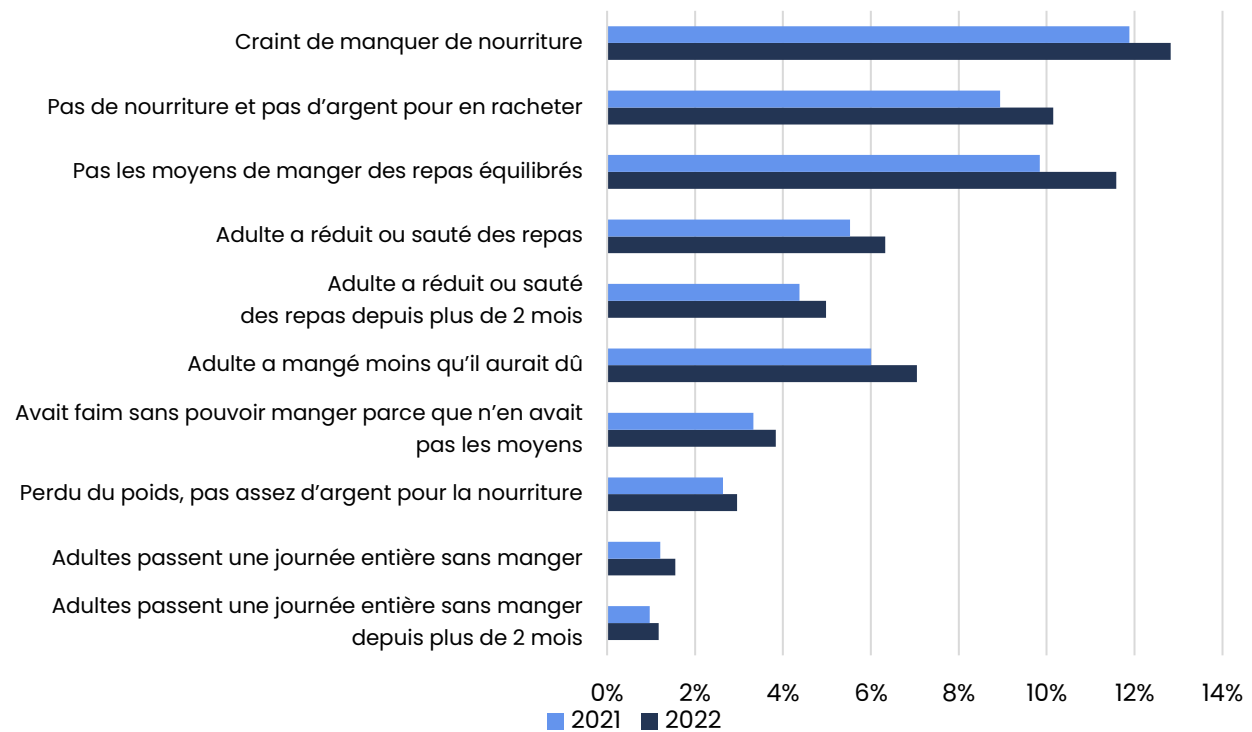
Figure 20. Prevalence of household food insecurity in the ten provinces, 2019–2022



Source des données : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu (ECR) 2018-2021. Calculs des auteurs.

Pour étudier d'avantage le changement de la prévalence de l'insécurité alimentaire entre 2021 et 2022, nous avons comparé les réponses aux différentes questions qui composent le module de l'enquête sur la sécurité alimentaire des ménages (figure 21). Reconnaisant que 2022 était une période d'inflation considérable, nous avons émis l'hypothèse que l'augmentation de l'insécurité alimentaire entre 2021 et 2022 pourrait s'expliquer en partie par le fait qu'un plus grand nombre de personnes ont répondu aux questions relatives au caractère abordable de la nourriture (par exemple, dépendre d'aliments bon marché, ne pas être en mesure de s'offrir des repas équilibrés). En revanche, nous avons constaté des taux plus élevés de réponses affirmatives pour l'ensemble des questions. (Voir l'annexe N pour une description plus détaillée).

Figure 21. Pourcentage de ménages déclarant chaque indicateur d'insécurité alimentaire (les 10 éléments de l'échelle adulte), 2021-2022

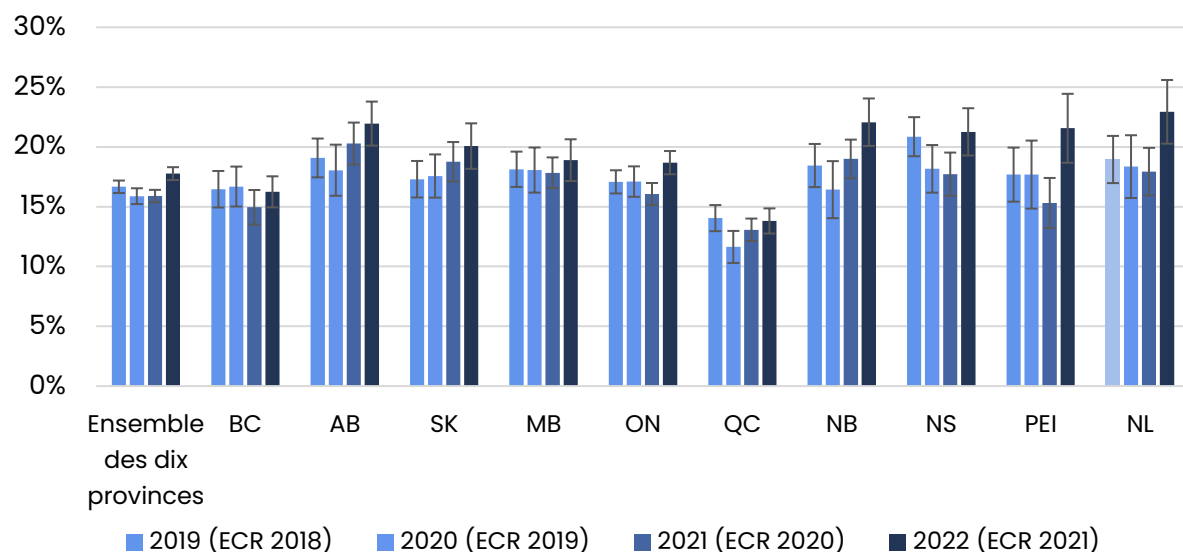


Source des données : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu (ECR) 2020, 2021. Calculs des auteurs.

Évolution de l'insécurité alimentaire dans chaque province, 2019-2022

Entre 2021 et 2022, la prévalence de l'insécurité alimentaire dans les ménages a augmenté dans toutes les provinces (figure 22). (Voir l'annexe O pour les estimations et les intervalles de confiance). Les augmentations d'une année sur l'autre vont de 6,2 points de pourcentage à l'Île-du-Prince-Édouard à 0,7 point de pourcentage au Québec.

Figure 22. Prévalence de l'insécurité alimentaire des ménages par province, 2019-2022



Source des données : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu (ECR) 2018-2021. Calculs des auteurs.

Où observe-t-on le plus d'augmentation de l'insécurité alimentaire?

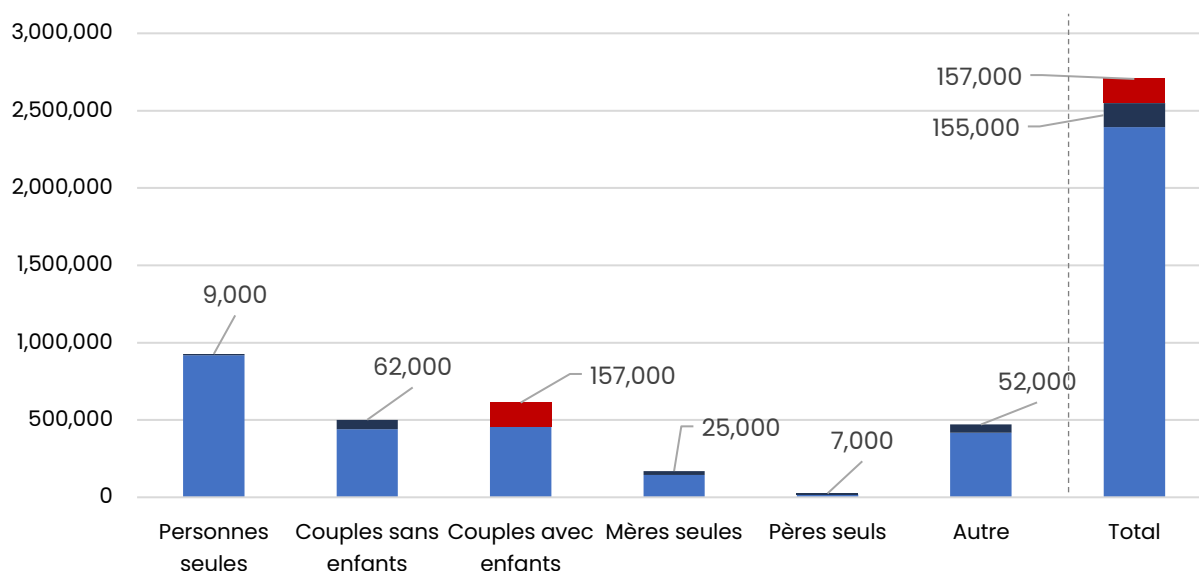
L'augmentation de la prévalence de l'insécurité alimentaire des ménages dans les dix provinces représente 312 000 ménages en insécurité alimentaire de plus en 2022 qu'en 2021. Au cours de cette période, le nombre total de ménages au Canada a augmenté de 170 000.

Lorsque nous comparons nos résultats à ceux de notre rapport de 2021, nous constatons une augmentation du taux d'insécurité alimentaire dans toutes les juridictions et dans presque tous les sous-groupes de population entre 2021 et 2022. Cependant, les augmentations ont été plus importantes dans certains groupes que dans d'autres. Nous examinons ici quels sont les groupes qui représentent la majorité de l'augmentation.

Ménages dirigés par des couples avec enfants

Sur les 312 000 ménages supplémentaires en situation d'insécurité alimentaire en 2022 (en bleu plus foncé dans la figure 23), la moitié (50,4 %) sont des ménages dirigés par des couples avec enfants (en rouge dans la figure 23) (figure 23). Les étiquettes indiquent le nombre de ménages supplémentaires en situation d'insécurité alimentaire en 2022 pour chaque type de ménage, par rapport à 2021.

Figure 23. Nombre de ménages en situation d'insécurité alimentaire en 2022, par type de ménage.



■ Augmentation parmi les ménages de couples avec enfants en 2022 ■ Augmentation en 2022 ■ 2021

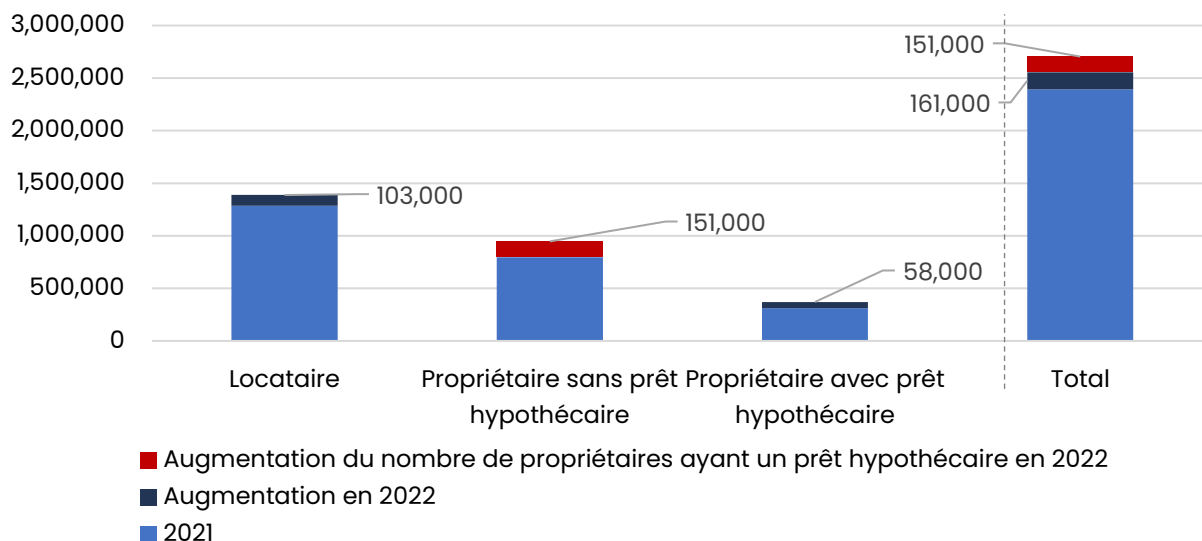
Source des données : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu (ECR) 2020, 2021. Calculs des auteurs.

Les ménages comptant au moins un enfant de moins de 18 ans, y compris ceux appartenant à « d'autres » types de ménages (non représentés dans le graphique), représentaient 62,8 % des ménages supplémentaires en situation d'insécurité alimentaire en 2022, alors qu'ils ne constituaient que 34,2 % de l'ensemble des ménages vivant dans les 10 provinces.

Propriétaires ayant contracté une hypothèque

Sur les 312 000 ménages supplémentaires en situation d'insécurité alimentaire en 2022, près de la moitié (48,4 %) sont des ménages propriétaires de leur logement avec un prêt hypothécaire (figure 24).

Figure 24. Nombre de ménages en situation d'insécurité alimentaire en 2022 en fonction de l'accès à la propriété

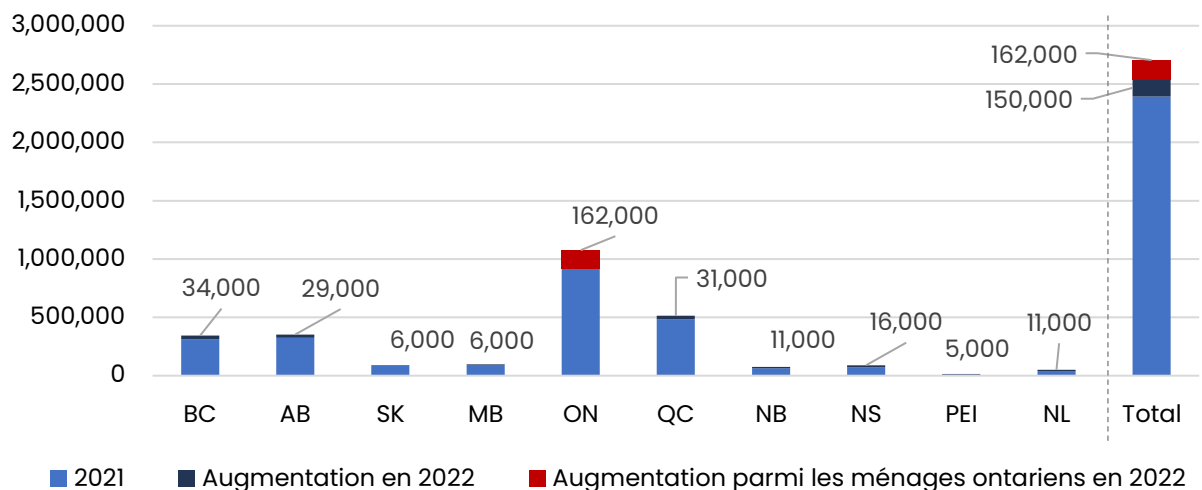


Source des données : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu (ECR) 2020, 2021. Calculs des auteurs.

Ménages en Ontario

Sur les 312 000 ménages en insécurité alimentaire supplémentaires en 2022, la moitié (52,0 %) se trouvent en Ontario (figure 25). Pourtant, la province ne représente que 37,8 % du nombre total de ménages vivant dans les 10 provinces en 2022, de sorte que les ménages ontariens sont surreprésentés dans l'augmentation observée en 2022.

Figure 25. Nombre de ménages en situation d'insécurité alimentaire en 2022 par province

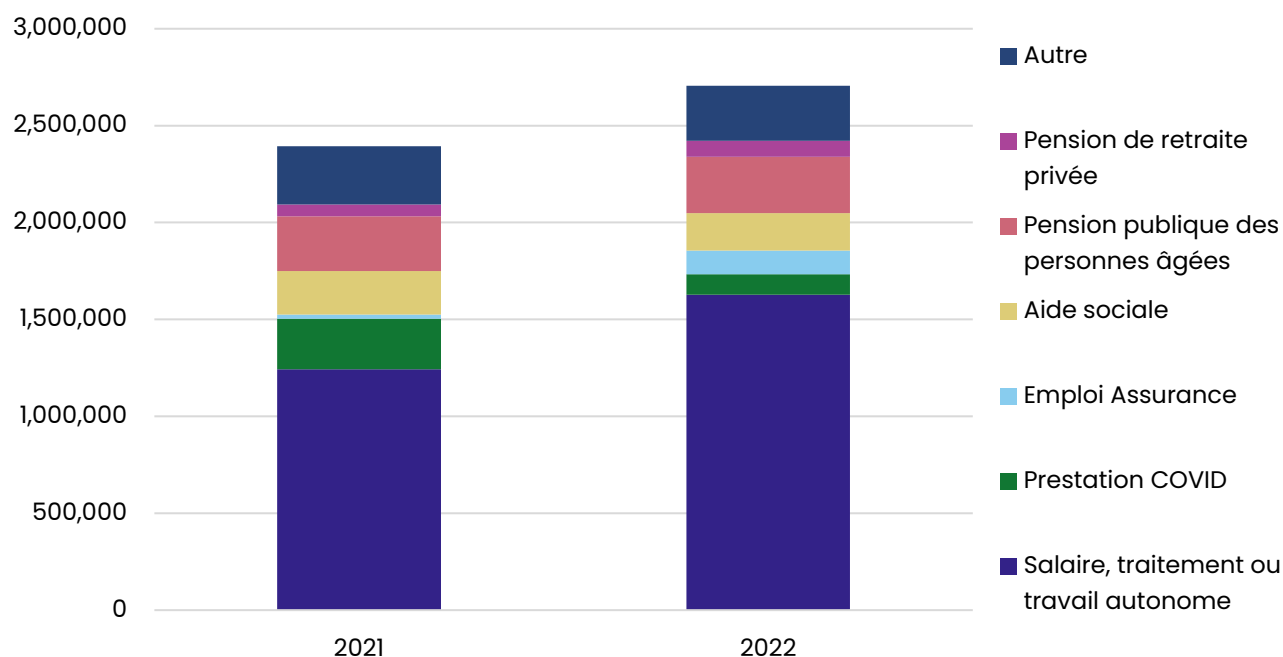


Source des données : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu (ECR) 2020, 2021. Calculs des auteurs.

Ménages dépendant des revenus de l'emploi au cours de l'année précédente

La plus forte augmentation du nombre de ménages en situation d'insécurité alimentaire a été enregistrée parmi les ménages qui dépendaient des revenus d'emploi l'année précédente (figure 26). Les principales sources de revenus des ménages en situation d'insécurité alimentaire ont changé avec la fin de la prestation canadienne d'urgence (PCU) ; davantage de ménages dépendaient des revenus de l'emploi et de l'assurance-emploi, et moins de ménages dépendaient des prestations liées à la pandémie. Bien que quelques prestations en cas de pandémie aient été maintenues en 2021, elles étaient moins importantes et les conditions d'éligibilité étaient plus strictes.

Figure 26. Number of food-insecure households in 2022, by main source of income in the prior year.



Source des données : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu (ECR) 2020, 2021. Calculs des auteurs.

La légère réduction du nombre de ménages en situation d'insécurité alimentaire dépendant de l'aide sociale par rapport à l'année précédente reflète la révision de la manière dont l'ECR détermine qui a effectivement reçu des revenus de l'aide sociale en utilisant les données des déclarants fiscaux.ⁱⁱ

L'ECR de 2021 a introduit plusieurs mises à jour afin de remédier à la surestimation du reçu d'aide sociale au cours des années d'enquête précédentes et de séparer les suppléments provinciaux pour les personnes âgées qui étaient auparavant regroupés avec l'aide sociale.³⁸ Ces changements rendent les informations sur les bénéficiaires de l'aide sociale plus précises, mais il convient d'être prudent lors de l'interprétation des changements parmi les bénéficiaires de l'aide sociale par rapport aux enquêtes précédentes.

Conclusion

En 2022, 6,9 millions de Canadiens vivaient dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire dans les dix provinces. Il s'agit d'une nette augmentation par rapport à 2021, après trois années de taux d'insécurité alimentaire relativement inchangés.

Le Canada surveille systématiquement l'insécurité alimentaire des ménages depuis 2005. Nous avons commencé à publier des rapports sur les statistiques issues de cette surveillance afin de fournir un outil pour suivre les tendances et identifier les priorités d'intervention.

Les schémas de vulnérabilité n'ont pas changé depuis le début du suivi. En fait, les mêmes circonstances et caractéristiques démographiques des ménages associés à un risque accru d'insécurité alimentaire ont été observées depuis que des indicateurs d'insécurité alimentaire des ménages ont été inclus pour la première fois dans les enquêtes de population dans les années 1990.

Les ménages les plus exposés à l'insécurité alimentaire restent les ménages à faibles revenus et à patrimoine limité, ceux qui dépendent des programmes d'aide publique au revenu autres que les pensions publiques, les locataires, ceux dont le principal soutien économique est noir, autochtone ou philippin, et ceux qui sont dirigés par une femme chef de famille monoparentale. Les conditions sociales qui favorisent l'insécurité alimentaire au Canada sont profondément enracinées et durables.

Ce qui a changé en 2022 par rapport aux années précédentes de l'ECR, c'est la prévalence de l'insécurité alimentaire des ménages. L'augmentation marquée de 15,9 % en 2021 à 17,8 % en 2022 porte la prévalence au niveau le plus élevé jamais enregistré et souligne l'urgence de s'attaquer à ce grave problème de santé publique.

Alors que certains autres indicateurs du bien-être des Canadiens, comme la mesure de la pauvreté, suggèrent une trajectoire d'amélioration depuis 2015, le suivi systématique de l'insécurité alimentaire par le biais de l'ESCC et maintenant de l'ECR raconte une histoire très différente. L'insécurité alimentaire est un problème persistant qui s'est aggravé en 2022 et qui a probablement été exacerbé par la hausse continue du coût de la vie et les réponses insuffisantes des gouvernements provinciaux et fédéral jusqu'en 2023.

Depuis le début de la production de ces rapports il y a 10 ans, nous avons constaté que le public est de plus en plus sensibilisé aux statistiques sur l'insécurité alimentaire. Cependant, nous n'avons pas encore constaté une reconnaissance généralisée de l'insécurité alimentaire en tant que puissant déterminant social de la santé, qui n'est atténué que par l'amélioration de la situation financière générale des ménages.

Les décideurs politiques doivent donner la priorité à la réduction de l'insécurité alimentaire et mettre en œuvre des interventions qui ciblent les causes profondes de l'insécurité alimentaire des ménages, et non ses symptômes.

6.9
millions de
personnes

1.8
millions
d'enfants

vivaient dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire en 2022

Recommandations

L'insécurité alimentaire des ménages est due à l'insuffisance de leurs ressources pour répondre à leurs besoins fondamentaux ou pour faire face à des chocs budgétaires, tels qu'une perte soudaine de revenus ou une augmentation du coût de la vie. En tant que telle, elle touche surtout les ménages dont les revenus sont faibles et instables et dont les actifs financiers ou l'accès au crédit sont limités, voire inexistants, ce qui leur permettrait de faire face à des situations financières difficiles sans compromettre l'essentiel.

Les solutions consistent à améliorer la situation financière des ménages souffrant

d'insécurité alimentaire. Le principal moyen pour les décideurs politiques d'y parvenir est de réexaminer les programmes qui constituent notre filet de sécurité sociale et de veiller à ce qu'ils permettent aux ménages de se procurer suffisamment de nourriture. Il existe des preuves solides en faveur d'une plus grande générosité des aides au revenu existantes, telles que les allocations canadiennes pour enfants et l'aide sociale, ou de l'établissement d'un plancher de revenu par le biais d'un programme de revenu de base, afin de réduire l'insécurité alimentaire.^{28, 31, 39-45}

L'allocation canadienne pour enfants est l'un des principaux leviers politiques de la stratégie fédérale de réduction de la pauvreté et a été longtemps saluée pour son succès dans la réduction de la pauvreté des enfants. Un enfant de moins de 18 ans sur quatre vivait dans un ménage en situation d'insécurité alimentaire en 2022 et les ménages avec enfants représentaient la majorité de l'augmentation de l'insécurité alimentaire entre 2021 et 2022.

Des études ont montré qu'une aide plus généreuse pour les ménages à faibles revenus serait plus efficace pour réduire l'insécurité alimentaire.⁴⁵ La restructuration des montants, des récupérations et de l'éligibilité pour se concentrer sur les personnes les plus nécessiteuses pourrait même être neutre en termes de coûts. Bien que l'indexation annuelle sur l'inflation ait été largement soulignée par les décideurs politiques au cours de cette dernière année d'inflation record, une indexation trimestrielle, comme c'est le cas pour la SV et le SRG, pourrait rendre la prestation plus sensible à l'évolution du coût de la vie. Dans le cas contraire, les augmentations restent à la traîne.

La conception de nos programmes d'aide publique au revenu, à l'exception des pensions publiques des personnes âgées, non seulement ne protège pas les ménages dans le besoin de ces circonstances désastreuses, mais institutionnalise également l'insécurité alimentaire.

Le risque élevé d'insécurité alimentaire pour les ménages bénéficiant de l'aide sociale, documenté dans nos rapports, exige une attention urgente de la part des gouvernements provinciaux. L'augmentation des montants des prestations et leur indexation sur l'inflation, l'augmentation des exemptions de revenus et des limites de patrimoine, ainsi que l'augmentation des seuils d'imposition des bas revenus sont autant de mesures qui pourraient réduire le risque d'insécurité alimentaire en assurant aux ménages une stabilité et un niveau de vie de base pendant qu'ils bénéficient de ces programmes de dernier recours.^{28,}

42

Il existe plusieurs autres programmes d'aide au revenu aux niveaux fédéral et provincial qui touchent actuellement des groupes plus exposés à l'insécurité alimentaire – les allocations canadiennes pour enfants, l'aide financière aux locataires, comme l'allocation canadienne pour le logement et ses équivalents provinciaux, et d'autres crédits d'impôt pour les ménages à faible revenu. Dans le cadre d'un plan spécifique visant à réduire l'insécurité alimentaire, les décideurs politiques pourraient les utiliser pour mettre en place un filet de sécurité sociale plus efficace, qui protégerait les ménages de l'insécurité alimentaire.

Compte tenu de la vulnérabilité accrue des locataires et de l'augmentation historique du coût des loyers, une meilleure intégration des politiques de logement et de revenu est également nécessaire pour améliorer l'accessibilité du logement et stabiliser les budgets des ménages.⁴⁶

Bien que la prévalence de l'insécurité alimentaire parmi les ménages qui dépendent des revenus de l'emploi reste relativement faible, ils constituent la plupart des ménages en insécurité alimentaire au Canada, car c'est ainsi que la plupart des Canadiens gagnent de l'argent. Il est clair que le simple fait d'avoir un emploi ne suffit pas à garantir un revenu adéquat pour les besoins de base. Les politiques qui élargissent les possibilités d'emploi et améliorent la qualité et la stabilité de l'emploi (par exemple, l'augmentation du salaire minimum, le soutien à la négociation collective, etc.) jouent un rôle important dans la réduction de l'insécurité alimentaire, avec des possibilités à tous les niveaux de gouvernement.^{28, 47, 48}

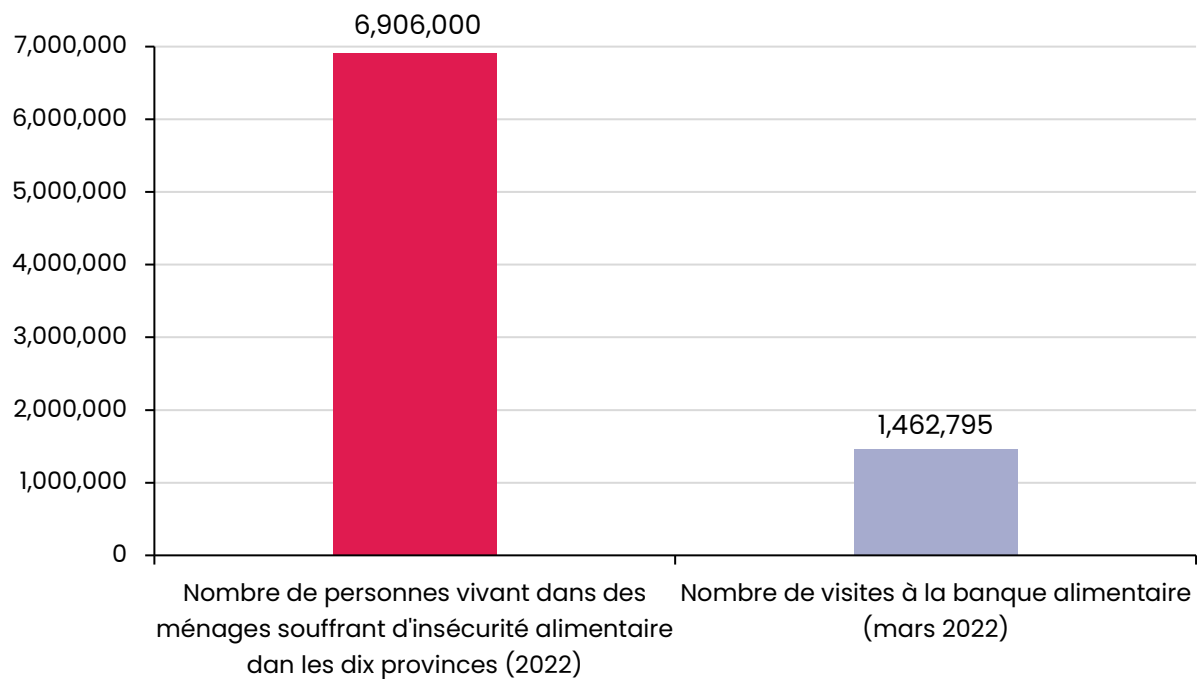
La réduction de l'insécurité alimentaire nécessitera des efforts concertés de la part des gouvernements fédéral et provinciaux pour réconcilier les revenus et les autres ressources financières, comme les actifs, avec le coût réel de la vie.

Malgré le fort soutien politique et public à l'aide alimentaire comme solution à l'insécurité alimentaire, rien ne prouve que les ménages sortent de l'insécurité alimentaire grâce à la fourniture de nourriture par des organisations caritatives ou d'autres types de programmes basés sur l'alimentation, tels que l'éducation à la culture alimentaire, la vente au détail de produits alimentaires alternatifs, les prescriptions alimentaires, les programmes alimentaires scolaires ou les jardins communautaires.⁴⁹⁻⁵⁷

Si la fréquentation des banques alimentaires peut apporter un soulagement alimentaire temporaire à ceux qui y ont recours, l'ampleur de l'insécurité alimentaire dépasse de loin celle de la fréquentation des banques alimentaires (figure 25). Le recours à une banque alimentaire n'assure pas la sécurité alimentaire, car la charité alimentaire ne s'attaque pas aux graves difficultés financières qui sont à l'origine de l'insécurité alimentaire.⁵⁸⁻⁶¹

Les décideurs politiques doivent veiller à ce que l'emploi et les protections sociales permettent aux ménages de subvenir à leurs besoins fondamentaux, et ne pas se décharger de leur responsabilité en matière de bien-être des Canadiens sur les organisations caritatives en finançant leur expansion.

Figure 25. Comparaison entre le nombre de personnes vivant dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire et le nombre de visites effectuées dans les banques alimentaires en 2022



Source des données: Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu (ECR) 2021. Les statistiques sur l'utilisation des banques alimentaires représentent le nombre total de visites effectuées dans les banques alimentaires en mars 2022, rapporté par Banques alimentaires Canada dans son rapport Bilan-Faim 2022.⁶²

Perspectives au-delà de 2022

Bien que le rythme de l'inflation globale ait commencé à ralentir au second semestre 2022, les Canadiens ont continué à faire face à des augmentations record des prix des denrées alimentaires, des loyers et des intérêts hypothécaires jusqu'à la fin de l'année 2022 et en 2023.

Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour déterminer la contribution de l'inflation à l'augmentation de l'insécurité alimentaire documentée dans ce rapport et au-delà, mais nous pouvons nous attendre à ce que l'insécurité alimentaire se soit aggravée depuis 2022, étant donné l'augmentation continue du coût de la vie et l'absence d'augmentations comparables des revenus des ménages à faible revenu.

En 2022 et 2023, les gouvernements fédéral et provinciaux ont introduit diverses aides directes au revenu en tant que « mesures d'accessibilité » en réponse à l'inflation. Il s'agit notamment de l'augmentation ponctuelle du crédit pour la TPS et du complément de l'allocation canadienne pour le logement pour les locataires dans le plan fédéral d'accessibilité financière de 2022, du remboursement ponctuel des frais d'épicerie en 2023 et de diverses prestations limitées dans le temps et/ou de compléments à des programmes sociaux existants dans les provinces. Certains ont mieux réussi que d'autres à atteindre les ménages les plus exposés au risque d'insécurité alimentaire, comme les ménages à faible revenu, les familles avec enfants, les locataires et les bénéficiaires de l'aide sociale.

L'octroi d'argent liquide directement aux ménages à faibles revenus par le biais de prestations ciblées est une approche étayée par des données probantes. Toutefois, ces interventions étaient modestes, fragmentaires, limitées dans le temps et probablement insuffisantes pour compenser la hausse récente du coût de la vie, sans parler des défis auxquels les ménages en situation d'insécurité alimentaire étaient déjà confrontés auparavant.⁶³

Face à l'éventualité d'une récession, nous pouvons également tirer les leçons de la recherche internationale qui démontre que des niveaux de protection sociale plus élevés peuvent atténuer l'augmentation de l'insécurité alimentaire pendant les périodes de ralentissement économique majeur et d'augmentation du coût de la vie.^{64, 65}

Aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin que les gouvernements fédéral et provinciaux prennent des mesures politiques délibérées et fondées sur des preuves pour réduire l'insécurité alimentaire. Les données contenues dans ce rapport et les recherches citées tout au long du document incitent à prendre des mesures urgentes.

Références

1. Fafard St-Germain AA, Tarasuk V. Prioritization of the essentials in the spending patterns of Canadian households experiencing food insecurity. *Public Health Nutrition*. 2018;21(11):2065-78. <https://doi.org/10.1017/S1368980018000472>
2. Men F, Gundersen C, Urquia ML, et al. Prescription medication nonadherence associated with food insecurity: a population-based cross-sectional study. *CMAJ Open*. 2019;7(3):E590-E7. <https://doi.org/10.9778/cmajo.20190075>
3. Jessiman-Perreault G, McIntyre L. The household food insecurity gradient and potential reductions in adverse population mental health outcomes in Canadian adults. *SSM - Population Health*. 2017;3:464-72. <https://doi.org/10.1016/j.ssmph.2017.05.013>
4. Tarasuk V, Mitchell A, McLaren L, et al. Chronic physical and mental health conditions among adults may increase vulnerability to household food insecurity. *J Nutr*. 2013;143(11):1785-93. <https://doi.org/10.3945/jn.113.178483>
5. Tait C, L'Abbe M, Smith P, et al. The association between food insecurity and incident type 2 diabetes in Canada: a population-based cohort study. *PLoS One*. 2018;13(5):e0195962. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0195962>
6. Bekele T, Globberman J, Watson J, et al. Prevalence and predictors of food insecurity among people living with HIV affiliated with AIDS service organizations in Ontario, Canada. *AIDS Care*. 2018;30(5):663-71. <https://doi.org/10.1080/09540121.2017.1394435>
7. Cox J, Hamelin AM, McLinden T, et al. Food insecurity in HIV-hepatitis C virus co-infected individuals in Canada: the importance of co-morbidities. *AIDS and Behavior*. 2016;21(3):792-802. <https://doi.org/10.1007/s10461-016-1326-9>
8. Men F, Gundersen C, Urquia ML, et al. Association between household food insecurity and mortality in Canada: a population-based retrospective cohort study. *CMAJ*. 2020;192(3):E53-E60. <https://doi.org/10.1503/cmaj.190385>
9. Gucciardi E, DeMelo M, Vogt J, et al. Exploration of the relationship between household food insecurity and diabetes care in Canada. *Diabetes Care*. 2009;32:2218-24. <https://doi.org/10.2337/dc09-0823>
10. Anema A, Chan K, Weiser S, et al. Relationship between food insecurity and mortality among HIV-positive injection drug users receiving antiretroviral therapy in British Columbia, Canada. *PLoS One*. 2013;8(5):e61277. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0061277>
11. Tarasuk V, Cheng J, de Oliveira C, et al. Association between household food insecurity and annual health care costs. *CMAJ*. 2015;187(14):E429-E36. <https://doi.org/10.1503/cmaj.150234>
12. Tarasuk V, Cheng J, Gundersen C, et al. The relation between food insecurity and mental health service utilization in Ontario. *Canadian Journal of Psychiatry*. 2018;63(8):557-69. <https://doi.org/10.1177/0706743717752879>

13. Anderson KK, Clemens KK, Le B, et al. Household food insecurity and health service use for mental and substance use disorders among children and adolescents in Ontario, Canada. *CMAJ*. 2023;195(28):E948–E955. <https://doi.org/10.1503/cmaj.230332>
14. Clemens KK, Le B, Anderson KK, et al. The association between household food insecurity and healthcare costs among Canadian children. *Canadian Journal of Public Health*. 2023. <https://doi.org/10.17269/s41997-023-00812-2>
15. Men F, Gundersen C, Urquia ML, et al. Food insecurity is associated with higher health care use and costs among Canadian adults. *Health Affairs*. 2020;39(8):1377–85. <https://doi.org/10.1377/hlthaff.2019.01637>
16. Men F, Urquia ML, Tarasuk V. Pain-driven emergency department visits and food insecurity: a cross-sectional study linking Canadian survey and health administrative data. *CMAJ Open*. 2022;10(1):E8–E18. <https://doi.org/10.9778/cmajo.20210056>
17. Men F, Elgar F, Tarasuk V. Food insecurity is associated with mental health problems among Canadian youth. *Journal of Epidemiology and Community Health*. 2021;75(8):741–8. <https://doi.org/10.1136/jech-2020-216149>
18. Fitzpatrick T, Rosella L, Calzavara A, et al. Looking beyond income and education: socioeconomic status gradients among future high-cost users of health care. *American Journal of Preventive Medicine*. 2015;49(2):161–71. <https://doi.org/10.1016/j.amepre.2015.02.018>
19. Tarasuk V, Fafard St-Germain AA, Li T. Moment of reckoning for household food insecurity monitoring in Canada. *Health promotion and chronic disease prevention in Canada : research, policy and practice*. 2022;42(10):445–9. <https://doi.org/10.24095/hpcdp.42.10.04>
20. Statistics Canada. Canadian Income Survey (ECR). Detailed information for 2021. 2023. <https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV.pl?Function=getSurvey&SDDS=5200>.
21. Uppal, S. Food insecurity among Canadian families. *Insights on Canadian Society*. Statistics Canada. 2023. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2023001/article/00013-eng.htm>
22. Statistics Canada. Canadian Income Survey, 2021. Statistics Canada; 2023. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/230502/dq230502a-eng.htm>
23. Statistics Canada. Canada's Official Poverty Dashboard of Indicators: Trends, May 2023. 2023. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-627-m/11-627-m2023021-eng.htm>.
24. Statistics Canada. Table: 11-10-0061-01. One-year income mobility. Statistics Canada. 2022. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl/en/tv.action?pid=1110006101>.
25. Tarasuk V, Fafard St-Germain A-A, Mitchell A. Geographic and socio-demographic predictors of household food insecurity in Canada, 2011–12. *BMC Public Health*. 2019;19(1):12. <https://doi.org/10.1186/s12889-018-6344-2>

26. McIntyre L, Bartoo AC, Emery JC. When working is not enough: food insecurity in the Canadian labour force. *Public Health Nutr.* 2014;17(1):49-57. <https://doi.org/10.1017/s1368980012004053>
27. Tarasuk V, Li T, Fafard St-Germain AA. Household Food Insecurity in Canada, 2021. Toronto: Research to identify policy options to reduce food insecurity (PROOF); 2022. <https://proof.utoronto.ca/resource/household-food-insecurity-in-canada-2021/>
28. Men F, Urquia ML, Tarasuk V. The role of provincial social policies and economic environment in shaping household food insecurity among families with children in Canada. *Preventive Medicine.* 2021;148:106558. <https://doi.org/10.1016/j.ypmed.2021.106558>
29. Statistics Canada. Canadian Income Survey: Territorial estimates, 2021. Statistics Canada; 2023. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/230621/dq230621c-eng.htm>
30. El-Hajj A, Benhin E. Association between food security and stressful life events among Canadian adults. Statistics Canada; 2021. Report No.: 89-648-X Contract No.: 89-648-X. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-648-x/89-648-x2021001-eng.htm>
31. McIntyre L, Dutton D, Kwok C, et al. Reduction of food insecurity in low-income Canadian seniors as a likely impact of a Guaranteed Annual Income. *Canadian Public Policy.* 2016;42(3):274-86. <https://doi.org/10.3138/cpp.2015-069>
32. Tweddle A, Stapleton J. How do the Canada Response Benefit (CRB) and the temporary EI changes impact social assistance benefits in provinces and territories? : Maytree; 2021. <https://maytree.com/publications/how-do-the-canada-response-benefit-crb-and-the-temporary-ei-changes-impact-social-assistance-benefits-in-provinces-and-territories/>.
33. Fafard St-Germain AA, Tarasuk V. Homeownership status and risk of food insecurity: examining the role of housing debt, housing expenditure and housing asset using a cross-sectional population-based survey of Canadian households. *International Journal for Equity in Health.* 2020;19(5):1-12. <https://doi.org/10.1186/s12939-019-1114-z>
34. McIntyre L, Wu X, Fleisch VC, et al. Homeowner versus non-homeowner differences in household food insecurity in Canada. *Journal of Housing and the Built Environment.* 2016;31(2):349-66. <https://doi.org/10.1007/s10901-015-9461-6>
35. Dhunna S, Tarasuk V. Black-white racial disparities in household food insecurity from 2005-2014, Canada. *Canadian Journal of Public Health.* 2021;112(5):888-902. <https://doi.org/10.17269/s41997-021-00539-y>
36. McIntyre L, Williams J, Lavorato D, et al. Depression and suicide ideation in late adolescence and early adulthood are an outcome of child hunger. *Journal of Affective Disorders.* 2012;150(1):123-9. <https://doi.org/10.1016/j.jad.2012.11.029>
37. Liu R, Urquia ML, Tarasuk V. The prevalence and predictors of household food insecurity among adolescents in Canada. *Can J Public Health.* 2023. <https://doi.org/10.17269/s41997-022-00737-2>

38. Caron N, Lam K. Improvements to the Canadian Income Survey Methodology for the 2021 Reference Year. Statistics Canada; 2023.
<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75f0002m/75f0002m2023005-eng.htm>
39. Brown E, Tarasuk V. Money speaks: Reductions in severe food insecurity follow the Canada Child Benefit. *Prev Med.* 2019;129:105876. <https://doi.org/10.1016/j.ypmed.2019.105876>
40. Ionescu-Iltu R, Glymour M, Kaufman J. A difference-in-difference approach to estimate the effect of income-supplementation on food insecurity. *Preventive Medicine.* 2015;70:108–16.
<https://doi.org/10.1016/j.ypmed.2014.11.017>
41. Li N, Dachner N, Tarasuk V. The impact of changes in social policies on household food insecurity in British Columbia, 2005–2012. *Preventive Medicine.* 2016;93:151–8.
<https://doi.org/10.1016/j.ypmed.2016.10.002>
42. Loopstra R, Dachner N, Tarasuk V. An exploration of the unprecedented decline in the prevalence of household food insecurity in Newfoundland and Labrador, 2007–2012. *Canadian Public Policy.* 2015;41(3):191–206. <https://doi.org/10.3138/cpp.2014-080>
43. Tarasuk V, Li N, Dachner N, et al. Household food insecurity in Ontario during a period of poverty reduction, 2005–2014. *Canadian Public Policy.* 2019;45(1):93–104.
<https://doi.org/10.3138/cpp.2018-054>
44. Men F, Tarasuk V. Employment Insurance may mitigate impact of unemployment on food security: Analysis on a propensity-score matched sample from the Canadian Income Survey. *Preventive Medicine.* 2023;169:107475. <https://doi.org/10.1016/j.ypmed.2023.107475>
45. Men F, Fafard St-Germain A-A, Ross K, et al. Effect of Canada Child Benefit on Food Insecurity: A Propensity Score-Matched Analysis. *American Journal of Preventive Medicine.* 2023. <https://doi.org/10.1016/j.amepre.2023.01.027>
46. Sriram U, Tarasuk V. Economic predictors of household food insecurity in Canadian metropolitan areas. *Journal of Hunger and Environmental Nutrition.* 2016;11:1–13.
<https://doi.org/10.1080/19320248.2015.1045670>
47. Sriram U, Tarasuk V. Changes in household food insecurity rates among census metropolitan areas from 2007 to 2012. *Canadian Journal of Public Health.* 2015;106(5):e322–e7. <https://doi.org/10.17269/cjph.106.4893>
48. Reeves A, Loopstra R, Tarasuk V. Wage setting policies, employment, and food insecurity : a multilevel analysis of 492,078 people in 139 countries. *American Journal of Public Health.* 2021;111(4):718–25. <https://doi.org/10.2105/AJPH.2020.306096>
49. Huisken A, Orr S, Tarasuk V. Adults' food skills and use of gardens are not associated with household food insecurity in Canada. *Canadian Journal of Public Health.* 2016;107(6):e526–e32. <https://doi.org/10.17269/cjph.107.5692>
50. Kirkpatrick S, Tarasuk V. Food insecurity and participation in community food programs among low-income Toronto families. *Canadian Journal of Public Health.* 2009;100(2):135–9.
<https://doi.org/10.1007/bf03405523>

51. Loopstra R, Tarasuk V. Perspectives on community gardens, community kitchens and the Good Food Box program in a community-based sample of low-income families. *Canadian Journal of Public Health*. 2013;104(1):e55–e9. <https://doi.org/10.1007/bf03405655>
52. Blanchet R, Loewen OK, Godrich SL, et al. Exploring the association between food insecurity and food skills among school-aged children. *Public Health Nutrition*. 2020;23(11):2000–5. <https://doi.org/10.1017/S1368980019004300>
53. Peppetone A, Vanderlee L, White CM, et al. Food insecurity, food skills, health literacy and food preparation activities among young Canadian adults: a cross-sectional analysis. *Public Health Nutr*. 2021;24(9):2377–87. <https://doi.org/10.1017/s1368980021000719>
54. Little M, Rosa E, Heasley C, et al. Promoting Healthy Food Access and Nutrition in Primary Care: A Systematic Scoping Review of Food Prescription Programs. *American journal of health promotion : AJHP*. 2021;36(3):518–36. <https://doi.org/10.1177/08901171211056584>
55. Miewald C, Holben D, Hall P. Role of a Food Box Program: In Fruit and Vegetable Consumption and Food Security. *Canadian Journal of Dietetic Practice and Research*. 2012;73(2):59–65. <https://doi.org/10.3148/73.2.2012.59>
56. Orr S, Dachner N, Frank L, et al. The relationship between household food insecurity and infant feeding practices among Canadian mothers. *CMAJ*. 2018;190(11):E312–E9. <https://doi.org/10.1503/cmaj.170880>
57. Roustit C, Hamelin AM, Grillo F, et al. Food insecurity: could school food supplementation help break cycles of intergenerational transmission of social inequalities? *Pediatrics*. 2010;126:1174–81. <https://doi.org/10.1542/peds.2009-3574>
58. Enns A, Rizvi A, Quinn S, et al. Experiences of food bank access and food insecurity in Ottawa, Canada. *Journal of Hunger and Environmental Nutrition*. 2020;15(4):456–72. <https://doi.org/10.1080/19320248.2020.1761502>
59. Holmes E, Black J, Heckelman A, et al. "Nothing is going to change three months from now": a mixed methods characterization of food bank use in Greater Vancouver. *Social Science & Medicine*. 2018;200:129–36. <https://doi.org/10.1016/j.socscimed.2018.01.029>
60. Loopstra R, Tarasuk V. The relationship between food banks and household food insecurity among low-income Toronto families. *Canadian Public Policy*. 2012;38(4):497–514. <https://doi.org/10.3138/CPP.38.4.497>
61. Tarasuk V, Fafard St-Germain AA, Loopstra R. The relationship between food banks and food insecurity: insights from Canada. *Voluntas: International Journal of Voluntary and Nonprofit Organizations*. 2019;31(5):841–52. <https://doi.org/10.1007/s11266-019-00092-w>
62. Food Banks Canada. *HungerCount 2022: From a Storm to a Hurricane*. Mississauga ON: Food Banks Canada; 2022.

63. Li T, Tarasuk V. Federal budget 2023: Grocery rebate is the right direction on food insecurity, but there's a long road ahead. 2023. <https://theconversation.com/federal-budget-2023-grocery-rebate-is-the-right-direction-on-food-insecurity-but-theres-a-long-road-ahead-201926>.
64. Reeves A, Loopstra R, Stuckler D. The growing disconnect between food prices and wages in Europe: cross-national analysis of food deprivation and welfare regimes in twenty-one EU countries, 2004–2012. *Public Health Nutr.* 2017;20(8):1414–22. <https://doi.org/10.1017/S136890017000167>
65. Loopstra R, Reeves A, McKee M, et al. Food insecurity and social protection in Europe: Quasi-natural experiment of Europe's great recessions 2004–2012. *Preventative Medicine.* 2016;89:44–50. <https://doi.org/10.1016/j.ypmed.2016.05.010>
66. Huang J, Guo B, Kim Y. Food insecurity and disability: do economic resources matter? *Social Science Research.* 2010;39:111–24. <https://doi.org/10.1016/j.ssresearch.2009.07.002>
67. Swann CA. Household history, SNAP participation, and food insecurity. *Food Policy.* 2017;73:1–9. <https://doi.org/10.1016/j.foodpol.2017.08.006>
68. Henly M, Brucker DL, Coleman–Jensen A. Food insecurity among those with disability: Cross-survey comparison of estimates and implications for future research. *Applied Economic Perspectives and Policy.* 2023;45(3):1672–92. <https://doi.org/10.1002/aep.13336>
69. Coleman–Jensen A, Nord M. Food insecurity among households with working-age adults with disabilities. 2013. Report No.: ERR-144. https://www.ers.usda.gov/webdocs/publications/45038/34589_err_144.pdf
70. Schwartz N, Tarasuk V, Buliung R, et al. Mobility impairments and geographic variation in vulnerability to household food insecurity. *Social Science & Medicine.* 2019;243:112636. <https://doi.org/10.1016/j.socscimed.2019.112636>
71. Fafard St-Germain AA, Tarasuk V. High vulnerability to household food insecurity in a sample of Canadian renter households in government-subsidized housing. *Canadian Journal of Public Health.* 2017;108(2):e129–e34. <https://doi.org/10.17269/cjph.108.5879>
72. Caron N, Plunkett–Latimer J. Canadian Income Survey: Food insecurity and unmet health care needs, 2018 and 2019. Statistics Canada; 2022. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75f0002m/75f0002m2021009-eng.htm>
73. Statistics Canada. Labour and economic characteristics of lesbian, gay and bisexual people in Canada. 2022. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-28-0001/2022001/article/00003-eng.htm>
74. Statistics Canada. Immigrant status of person 2016. Available from: <https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3Var.pl?Function=DEC&Id=103339>.
75. Statistics Canada. Labour Force Survey (LFS). Detailed information for 2023 2023. Available from: <https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV.pl?Function=getSurvey&SDDS=3701>.

ANNEXE A

Module d'enquête sur la sécurité alimentaire des ménages (MESAM)

VOLET 1: Questions 1 à 5 – Posez à tous les ménages

Les questions qui suivent concernent la situation alimentaire de votre ménage au cours des 12 derniers mois. Je vais vous lire plusieurs énoncés qui pourraient décrire une situation alimentaire pour un ménage. Dites-moi si les énoncés ont souvent, parfois ou jamais été vrais pour vous et les membres de votre ménage au cours des 12 derniers mois.

Q1. Le premier énoncé est. Vous et les membres de votre ménage avez eu peur de manquer de nourriture avant la prochaine rentrée d'argent. Cet énoncé a-t-il souvent, parfois ou jamais été vrai au cours des 12 derniers mois?

1. Souvent vrai
2. Parfois vrai
3. Jamais vrai
- Ne sait pas/refuse de répondre

Q2. Toute la nourriture que vous et les membres de votre ménage aviez achetée a été mangée et il n'y avait pas d'argent pour en racheter. Cet énoncé a-t-il souvent, parfois ou jamais été vrai au cours des 12 derniers mois?

1. Souvent vrai
2. Parfois vrai
3. Jamais vrai
- Ne sait pas/refuse de répondre

Q3. Vous et les membres de votre ménage n'aviez pas les moyens de manger des repas équilibrés. Cet énoncé a-t-il souvent, parfois ou jamais été vrai au cours des 12 derniers mois?

1. Souvent vrai
2. Parfois vrai
3. Jamais vrai
- Ne sait pas/refuse de répondre

S'IL Y A DES ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS DANS LE MÉNAGE, POSEZ LES QUESTIONS Q5 ET Q6; SINON, PASSEZ À LA PREMIÈRE QUESTION FILTRE.

Maintenant, je vais vous lire quelques énoncés qui pourraient décrire une situation alimentaire pour les ménages avec des enfants.

Q4. Vous ou d'autres adultes dans votre ménage comptiez seulement sur quelques types d'aliments peu coûteux pour nourrir les enfants parce que vous manquiez d'argent pour acheter de la nourriture. Cet énoncé a-t-il souvent, parfois ou jamais été vrai au cours des 12 derniers mois?

1. Souvent vrai
 2. Parfois vrai
 3. Jamais vrai
- Ne sait pas/refuse de répondre

Q5. Vous ou d'autres adultes dans votre ménage ne pouviez pas servir des repas équilibrés aux enfants, parce que vous n'en aviez pas les moyens. Cet énoncé a-t-il souvent, parfois ou jamais été vrai au cours des 12 derniers mois?

1. Souvent vrai
 2. Parfois vrai
 3. Jamais vrai
- Ne sait pas/refuse de répondre

PREMIÈRE QUESTION FILTRE (menant au volet 2): EN CAS DE RÉPONSE AFFIRMATIVE À L'UNE OU L'AUTRE DES QUESTIONS Q1 à Q5 (c'est-à-dire « souvent vrai » ou « parfois vrai »), passez au VOLET 2;

sinon, allez à la fin du module.

VOLET 2: Questions 6 à 10 – à poser aux ménages qui ont été retenus après le premier volet

S'il y a des ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS dans le ménage, posez la question Q6; sinon passez à la question Q7.

Q6. Les enfants ne mangeaient pas assez parce que vous ou d'autres adultes dans votre ménage n'aviez pas les moyens d'avoir assez de nourriture. Cet énoncé a-t-il souvent, parfois ou jamais été vrai au cours des 12 derniers mois?

1. Souvent vrai
 2. Parfois vrai
 3. Jamais vrai
- Ne sait pas/refuse de répondre

Les questions qui suivent concernent la situation alimentaire au cours des derniers 12 mois pour vous ou d'autres adultes dans votre ménage.

Q7. Au cours des 12 derniers mois, soit depuis ^CURRENTMONTH dernier, avez-vous ou d'autres adultes dans votre ménage déjà réduit votre portion ou sauté des repas parce qu'il n'y avait pas assez d'argent pour la nourriture?

1. Oui
 2. Non (Passez à la question Q8)
- Ne sait pas/refuse de répondre

Q7b. À quelle fréquence est-ce arrivé? Était-ce...?

1. Presque tous les mois
 2. Certains mois mais pas tous les mois
 3. 1 ou 2 mois seulement
- Ne sait pas/refuse de répondre

Q8. Au cours des 12 derniers mois, avez-vous (vous-même) déjà mangé moins que vous auriez dû, selon vous, parce qu'il n'y avait pas assez d'argent pour acheter de la nourriture?

1. Oui
 2. Non
- Ne sait pas/refuse de répondre

Q9. Au cours des 12 derniers mois, avez-vous (vous-même) déjà eu faim sans pouvoir manger parce que vous n'aviez pas les moyens d'avoir assez de nourriture?

1. Oui
 2. Non
- Ne sait pas/refuse de répondre

Q10. Au cours des 12 derniers mois, avez-vous (vous-même) déjà perdu du poids parce que vous n'aviez pas assez d'argent pour la nourriture?

1. Oui
 2. Non
- Ne sait pas/refuse de répondre

DEUXIÈME QUESTION FILTRE (menant au volet 3) : EN CAS DE RÉPONSE AFFIRMATIVE À L'UNE OU L'AUTRE DES QUESTIONS Q6 à Q10, passez au VOLET 3; sinon, allez à la fin du module.

VOLET 3: Questions 11 à 15 – À poser aux ménages qui ont été retenus après le deuxième volet

Q11. Au cours des 12 derniers mois, vous est-il déjà arrivé à vous ou d'autres adultes dans votre ménage de passer une journée entière sans manger parce qu'il n'y avait pas assez d'argent pour la nourriture?

1. Oui
 2. Non (s'il y a des enfants de moins de 18 ans dans le ménage, posez la question Q12; sinon allez à la FIN DU MODULE.)
- Ne sait pas/refuse de répondre

Q11b. À quelle fréquence est-ce arrivé? Était-ce...?

1. Presque tous les mois
 2. Certains mois mais pas tous les mois
 3. 1 ou 2 mois seulement
- Ne sait pas/refuse de répondre

S'il y a des ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS dans le ménage, posez les questions Q12 à Q15; sinon allez à la fin du module.

Maintenant, quelques questions concernant la situation alimentaire pour les enfants de votre ménage.

Q12. Au cours des 12 derniers mois, avez-vous ou d'autres adultes dans votre ménage déjà réduit la portion de l'un ou plusieurs des enfants parce qu'il n'y avait pas assez d'argent pour la nourriture?

1. Oui
2. Non
- Ne sait pas/refuse de répondre

Q13. Au cours des 12 derniers mois, l'un ou plusieurs des enfants a-t-il/ont-ils déjà sauté des repas parce qu'il n'y avait pas assez d'argent pour la nourriture?

1. Oui
2. Non
- Ne sait pas/refuse de répondre

Q13b. À quelle fréquence est-ce arrivé? Était-ce...?

1. Presque tous les mois
2. Certains mois mais pas tous les mois
3. 1 ou 2 mois seulement
- Ne sait pas/refuse de répondre

Q14. Au cours des 12 derniers mois, les enfants ont-ils déjà eu faim mais vous n'aviez pas les moyens d'avoir plus de nourriture?

1. Oui
2. Non
- Ne sait pas/refuse de répondre

Q15. Au cours des 12 derniers mois, l'un ou plusieurs des enfants a-t-il/ont-ils déjà passé une journée entière sans manger parce qu'il n'y avait pas assez d'argent pour la nourriture?

1. Oui
2. Non
- Ne sait pas/refuse de répondre

Fin du module

ANNEXE B

Évaluation de la situation de sécurité alimentaire, basée sur un questionnaire de 18 énoncés

Situation	Interprétation	10 énoncés de l'échelle de sécurité alimentaire des adultes	8 énoncés de l'échelle de sécurité alimentaire des enfants
Sécurité alimentaire	Aucun signe de difficulté d'avoir accès à des aliments en raison du revenu.	Aucune réponse affirmative	Aucune réponse affirmative
Insécurité alimentaire marginale	Signes qu'il y a des craintes ou des obstacles à un accès adéquat et sûr à des aliments en raison du revenu.	Pas plus d'une réponse affirmative	
Insécurité alimentaire modérée	Signes que la qualité et/ou la quantité des aliments consommés sont compromises.	De 2 à 5 réponses affirmatives	De 2 à 4 réponses affirmatives
Insécurité alimentaire grave	Signes de réduction de l'apport alimentaire et de perturbation des habitudes alimentaires.	6 réponses affirmatives ou plus	5 réponses affirmatives ou plus
Nota : Si un ménage répond à la condition établie pour deux différentes catégories (c'est-à-dire que la situation des enfants diffère de celle des adultes), le ménage est classé dans la catégorie la plus grave.			

Adaptation de: <https://www.canada.ca/en/health-canada/services/food-nutrition/food-nutrition-surveillance/health-nutrition-surveys/canadian-community-health-survey-cchs/household-food-insecurity-canada-overview/determining-food-security-status-food-nutrition-surveillance-health-canada.html>

ANNEXE C

Lacunes en matière de données dans l'enquête canadienne sur le revenu

Insécurité alimentaire et invalidité

Bien que l'ECR comprenne des questions sur la présence d'une incapacité, elles ne sont posées qu'à une seule personne du ménage au hasard, parmi les personnes âgées de 16 ans ou plus. Il n'est actuellement pas possible d'identifier tous les ménages comptant une personne ayant une incapacité ou la présence de plusieurs personnes ayant une incapacité dans le ménage. Il existe également peu d'informations sur les prestations d'invalidité perçues par le ménage; la perception de prestations d'invalidité provinciales/territoriales ne peut être distinguée d'autres programmes d'aide sociale. Seuls les revenus provenant du régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) et de la composante invalidité du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec peuvent être identifiés dans l'ECR. Cependant, les adultes en âge de travailler n'y ont généralement pas accès.

Ces lacunes en matière de données empêchent toute analyse visant à déterminer le lien entre le statut d'incapacité et l'accès aux prestations connexes, d'une part, et la situation d'insécurité alimentaire des ménages, d'autre part. Il est important de comprendre l'intersection entre l'invalidité et d'autres caractéristiques telles que le revenu du ménage, la principale source de revenu ou l'accession à la propriété, afin d'éclairer le développement d'interventions politiques, telles que la prestation d'invalidité du Canada actuellement en cours d'élaboration.

Des recherches menées aux États-Unis ont montré que les ménages composés d'adultes ayant une incapacité sont plus susceptibles de souffrir d'insécurité alimentaire, en particulier ceux qui comptent plusieurs personnes ayant une incapacité et ceux qui comptent des adultes dont un handicap les empêche de travailler.⁶⁶⁻⁶⁹ Le risque accru d'insécurité alimentaire persiste pour les ménages comprenant des adultes ayant une incapacité, même après prise en compte des différences de revenus et d'autres caractéristiques sociodémographiques, ce qui met en évidence l'impact du coût de la vie plus élevé, des dépenses médicales, d'une épargne moins importante et d'un patrimoine moins riche en raison de leur handicap.

La recherche canadienne a montré que les adultes à mobilité réduite au Canada ont plus de risques de souffrir d'insécurité alimentaire, même en tenant compte des différences de caractéristiques sociodémographiques.⁷⁰ Une étude portant sur des ménages canadiens locataires de logements subventionnés par l'État a révélé que la présence d'un membre du ménage dont les activités quotidiennes sont limitées par son état physique ou mental était associée de manière indépendante à un risque plus élevé d'insécurité alimentaire.⁷¹ Une analyse de l'ECR de 2019 a révélé que le pourcentage de personnes âgées de 16 ans et plus ayant une incapacité et vivant dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire était

plus élevé que celui des personnes âgées de 16 ans et plus n'ayant pas d'incapacité.⁷² Cependant, il est important de noter que les enquêtes utilisées pour ces études ont utilisé des mesures et des conceptualisations différentes d'incapacité.

Bien qu'elle sorte du cadre de ce rapport et qu'elle soit compliquée par les défis posés par la conception de l'ECR, la relation entre l'insécurité alimentaire et l'incapacité constitue une frontière critique pour de futures recherches. L'inclusion du MESAM à 18 questions dans d'autres enquêtes telles que l'Enquête canadienne sur les incapacités, qui inclut toutes les personnes âgées de 15 ans et plus ayant déclaré un certain niveau de difficulté dans la vie quotidienne lors du recensement, constituerait une avancée précieuse.

Insécurité alimentaire, identité de genre et orientation sexuelle

L'ECR ne comporte pas de questions sur l'identité de genre et l'orientation sexuelle, de sorte qu'il n'est pas possible d'examiner leur relation avec l'insécurité alimentaire et d'autres caractéristiques du ménage. Une analyse de l'ESCC de 2005 à 2018 a révélé qu'un pourcentage plus élevé d'homosexuels et de bisexuels que d'hétérosexuels vivaient dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire, mais à notre connaissance, aucune analyse multivariable n'a été réalisée pour déterminer dans quelle mesure les pourcentages plus élevés au Canada sont fonction de différences dans les caractéristiques économiques et des ménages, telles que le revenu ou l'emploi.⁷³

ANNEXE D

Prévalence de l'insécurité alimentaire des ménages par province, 2022

Province	Nombre total de ménages	Sécurité alimentaire		Insécurité alimentaire totale			Insécurité marginale		Insécurité modérée		Insécurité grave	
		Nombre de ménages	Pourcentage de ménages	Nombre de ménages	Pourcentage de ménages	IC à 95 %	Nombre de ménages	Pourcentage de ménages	Nombre de ménages	Pourcentage de ménages	Nombre de ménages	Pourcentage de ménages
Ensemble des 10 provinces	15,226,000	12,521,000	82,2 %	2,705,000	17,8 %	17,2 % - 18,3 %	774,000	5,1 %	1,238,000	8,1 %	693,000	4,5 %
NL	225,000	173,000	77,1 %	52,000	22,9 %	20,3 % - 25,6 %	15,000	6,8 %	22,000	9,9 %	14,000	6,2 %
PEI	69,000	54,000	78,4 %	15,000	21,6 %	18,7 % - 24,4 %	5,000	7,1 %	6,000	8,4 %	4,000	6,0 %
NS	422,000	333,000	78,7 %	90,000	21,3 %	19,3 % - 23,2 %	25,000	5,9 %	43,000	10,1 %	22,000	5,3 %
NB	340,000	265,000	77,9 %	75,000	22,1 %	20,1 % - 24,0 %	18,000	5,4 %	38,000	11,3 %	18,000	5,4 %
QC	3,722,000	3,209,000	86,2 %	514,000	13,8 %	12,8 % - 14,9 %	178,000	4,8 %	244,000	6,5 %	92,000	2,5 %
ON	5,760,000	4,684,000	81,3 %	1,076,000	18,7 %	17,7 % - 19,7 %	297,000	5,2 %	505,000	8,8 %	274,000	4,8 %
MB	513,000	416,000	81,1 %	97,000	18,9 %	17,1 % - 20,6 %	28,000	5,4 %	44,000	8,7 %	25,000	4,8 %
SK	447,000	357,000	79,9 %	90,000	20,1 %	18,2 % - 22,0 %	23,000	5,2 %	37,000	8,4 %	29,000	6,5 %
AB	1,609,000	1,256,000	78,1 %	353,000	21,9 %	20,1 % - 23,8 %	85,000	5,3 %	147,000	9,1 %	121,000	7,5 %
BC	2,117,000	1,773,000	83,8 %	344,000	16,2 %	14,9 % - 17,5 %	99,000	4,7 %	151,000	7,2 %	93,000	4,4 %

La somme des chiffres peut ne pas correspondre au total en raison de l'arrondissement.

ANNEXE E

Probabilités ajustées d'insécurité alimentaire en fonction des caractéristiques sociodémographiques et économiques

Interprétation

L'analyse multivariable est un outil statistique qui nous permet de prendre en compte simultanément plusieurs caractéristiques différentes des ménages afin de déterminer comment l'insécurité alimentaire diffère en fonction de chaque caractéristique tout en maintenant les autres constantes. Ceci est important car les caractéristiques, telles que le revenu, la structure familiale, la race et l'ethnicité, les conditions de logement, la province de résidence, etc. sont souvent liées les unes aux autres. En tenant compte de la contribution indépendante de ces caractéristiques, nous sommes en mesure de mieux identifier les indicateurs de l'insécurité alimentaire.

Nous avons utilisé un modèle de régression logistique multivariable pour estimer les rapports de cotes de l'insécurité alimentaire pour une caractéristique particulière, en tenant compte de la variation des autres caractéristiques. Le modèle montre les risques d'insécurité alimentaire liés aux caractéristiques sociodémographiques (province de résidence, type de ménage, niveau d'éducation le plus élevé, identité raciale/culturelle et statut autochtone du principal soutien économique, et statut d'immigrant du principal soutien économique) et aux caractéristiques économiques du ménage (accession à la propriété, revenu de l'année précédente, principale source de revenu de l'année précédente), lorsque toutes les caractéristiques sont prises en compte simultanément.

Le groupe de référence pour chaque analyse est le groupe le plus grand qui partage cette caractéristique. Par exemple, le groupe de référence pour le rapport des cotes de l'insécurité alimentaire selon la province de résidence est l'Ontario, la province avec le plus de ménages.

Un rapport de cotes ajusté supérieur à 1,0 signifie que la catégorie est plus vulnérable à l'insécurité alimentaire, par rapport au groupe de référence pour cette caractéristique, indépendamment des autres circonstances sociodémographiques et économiques.

Par exemple, le rapport des cotes ajusté de l'insécurité alimentaire des ménages en Québec par rapport à en Ontario est de 0,62 (IC à 95 % : 0,55-0,70), après avoir tenu compte des caractéristiques sociodémographiques et économiques. Cela signifie que la chance d'insécurité alimentaire des ménages au Québec est 31 % plus basse qu'en Ontario.

Caractéristiques sociodémographiques et économiques	Rapport des cotes ajusté	IC à 95 %
Province		
Ontario (groupe de référence)	1,00	
Terre-Neuve-et-Labrador	1,32	1,09 - 1,61
Île-du-Prince-Édouard	1,24	1,01 - 1,51
Nouvelle-Écosse	1,21	1,04 - 1,40
Nouveau-Brunswick	1,30	1,12 - 1,51
Québec	0,62	0,55 - 0,70
Manitoba	0,86	0,74 - 1,00
Saskatchewan	1,03	0,88 - 1,21
Alberta	1,30	1,13 - 1,49
Colombie-Britannique	0,88	0,78 - 1,00
Type de ménage		
Couples sans enfants* (groupe de référence)	1,00	
Personnes seules	1,23	1,09 - 1,38
Couples avec enfants*	1,42	1,24 - 1,62
Mères seules*	2,18	1,76 - 2,70
Pères seuls*	1,25	0,84 - 1,87
Autre	1,35	1,15 - 1,57
Plus haut niveau de scolarité atteint dans le ménage		
Baccalauréat ou supérieur (groupe de référence)	1,00	
Inférieur aux études secondaires	1,41	1,18 - 1,69
École secondaire terminée	1,39	1,19 - 1,62
Études postsecondaires partielles, aucun certificat	1,39	1,10 - 1,77
Études postsecondaires inférieures au baccalauréat	1,51	1,35 - 1,69
Identité raciale/culturelle et statut Autochtone du principal soutien économique		
Blanc (groupe de référence) ¹	1,00	
Noir	2,07	1,61 - 2,65
Autochtone ²	1,93	1,57 - 2,37
Philippin	1,66	1,17 - 2,36
Arable	1,17	0,77 - 1,76
Autre/Plusieurs ³	1,10	0,79 - 1,51
Asiatique du Sud-Est ⁴	1,20	0,82 - 1,77
Sud-Asiatique ⁵	1,10	0,87 - 1,39
Latino-Américain	1,04	0,69 - 1,58
Chinois	1,05	0,81 - 1,35
Statut d'immigration du principal soutien économique		
Né au Canada (groupe de référence)	1,00	
Immigrant récent (<10 ans)	1,16	0,93 - 1,45
Immigrant non récent (≥10 ans)	1,19	1,03 - 1,38
Autre	0,71	0,52 - 0,96
L'accession à la propriété		
Propriétaire avec prêt hypothécaire (groupe de référence)	1,00	
Propriétaire sans prêt hypothécaire	0,52	0,46 - 0,59
Locataire	1,29	1,15 - 1,44
Principale source de revenus de l'année précédente		
Salaire, traitement ou travail autonome (groupe de référence)	1,00	
Aide sociale	4,16	3,17 - 5,45
Emploi Assurance	2,23	1,69 - 2,94
Prestation COVID	1,76	1,25 - 2,48
Pension publique des personnes âgées	0,61	0,52 - 0,71
Pension de retraite privée	0,38	0,32 - 0,47
Autre	0,81	0,68 - 0,95
Revenus des ménages		
Revenus des ménages après impôt, ajustés pour la taille du ménage (augmentations de 1 000 \$)	0,98	0,98 - 0,98

* vivant seul ou avec des parents, † incluant 2+ familles économiques dans le ménage. ¹ Voir la note de fin v. ² Les personnes ayant déclaré être Autochtones, soit Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuits, ou les personnes qui ont déclaré appartenir à plus d'un de ces groupes. Les personnes vivant dans les réserves et établissements autochtones dans les provinces sont exclues du champ de l'enquête.

³ Comprend les groupes de minorités visibles non inclus ailleurs. Ceux-ci comprennent les Asiatiques occidentaux, les Coréens, les Japonais, les personnes ayant fourni une réponse écrite comme Guyanais, Antillais britannique, Tibétain, Polynésien, Insulaire des îles du Pacifique et les personnes ayant déclaré plus d'un groupe de minorités visibles en cochant au moins deux réponses, par exemple, Noir et Sud-Asiatique. ⁴ Par exemple, Vietnamien, Cambodgien, Laotien, Thaïlandais. ⁵ Par exemple, Indien de l'Inde, Pakistanais, Sri-Lankais.

ANNEXE F

Prévalence et nombre de ménages en situation d'insécurité et de sécurité alimentaires, selon des caractéristiques choisies du ménage, 2022

	Nombre total de ménages	Sécurité alimentaire		Insécurité alimentaire		Insécurité marginale		Insécurité modérée		Insécurité grave	
		Nombre de ménages	Pourcentage de ménages	Nombre de ménages	Pourcentage de ménages	Nombre de ménages	Pourcentage de ménages	Nombre de ménages	Pourcentage de ménages	Nombre de ménages	Pourcentage de ménages
Type de ménage											
Personnes seules	4,485,000	3,558,000	79,3%	927,000	20,7%	197,000	4,9%	354,000	8,6%	288,000	7,1%
Couples sans enfants ¹	4,825,000	4,324,000	89,6%	501,000	10,4%	150,000	3,6%	200,000	4,7%	84,000	2,1%
Couples avec enfants ¹	3,006,000	2,394,000	79,6%	612,000	20,4%	178,000	6,8%	287,000	10,6%	71,000	3,0%
Mères seules ¹	412,000	242,000	58,8%	170,000	41,2%	32,000	10,4%	64,000	19,5%	35,000	11,2%
Pères seuls ¹	109,000	84,000	77,4%	25,000	22,6%	3,000	6,2%	6,000	9,9%	2,000	6,5%
Autres types ²	2,389,000	1,919,000	80,3%	471,000	19,7%	105,000	5,4%	182,000	8,9%	103,000	5,4%
Plus haut niveau de scolarité atteint dans le ménage											
Inférieur aux études secondaires	1,006,000	777,000	77,2%	229,000	22,8%	61,000	6,0%	100,000	10,0%	68,000	6,8%
École secondaire terminée	1,889,000	1,483,000	78,5%	407,000	21,5%	99,000	5,3%	168,000	8,9%	139,000	7,3%
Études postsecondaires partielles, aucun certificat	547,000	415,000	75,8%	133,000	24,2%	27,000	4,9%	63,000	11,4%	43,000	7,8%
Études postsecondaires inférieures au baccalauréat	5,493,000	4,391,000	79,9%	1,101,000	20,1%	320,000	5,8%	513,000	9,3%	268,000	4,9%
Baccalauréat ou supérieur	6,291,000	5,455,000	86,7%	836,000	13,3%	267,000	4,2%	393,000	6,3%	175,000	2,8%

	Nombre total de ménages	Sécurité alimentaire		Insécurité alimentaire		Insécurité marginale		Insécurité modérée		Insécurité grave	
		Nombre de ménages	Pourcentage de ménages	Nombre de ménages	Pourcentage de ménages	Nombre de ménages	Nombre total de ménages	Nombre de ménages	Pourcentage de ménages	Nombre de ménages	Pourcentage de ménages
Principale source de revenus de l'année précédente											
Salaires, traitement ou travail autonome	9,544,000	7,917,000	83,0%	1,627,000	17,0%	495,000	5,2%	770,000	8,1%	363,000	3,8%
Aide sociale	276,000	83,000	30,1%	193,000	69,9%	20,000	7,2%	71,000	25,8%	102,000	36,9%
Emploi Assurance	262,000	139,000	53,0%	123,000	47,0%	21,000	8,0%	53,000	20,3%	49,000	18,7%
Prestation COVID ³	247,000	142,000	57,3%	106,000	42,7%	24,000*	9,5%*	52,000	21,0%	30,000	12,2%
Pension publique des personnes âgées	1,888,000	1,598,000	84,6%	290,000	15,4%	105,000	5,6%	128,000	6,8%	56,000	3,0%
Pension de retraite privée ⁴	1,525,000	1,442,000	94,6%	82,000	5,4%	28,000	1,8%	38,000	2,5%	17,000	1,1%
Autre ⁵	1,484,000	1,200,000	80,9%	284,000	19,1%	82,000	5,5%	126,000	8,5%	76,000	5,1%
L'accèsion à la propriété											
Locataire	5,045,000	3,657,000	72,5%	1,388,000	27,5%	326,000	6,5%	630,000	12,5%	432,000	8,6%
Propriétaire avec prêt hypothécaire	5,779,000	4,833,000	83,6%	947,000	16,4%	306,000	5,3%	443,000	7,7%	198,000	3,4%
Propriétaire sans prêt hypothécaire	4,402,000	4,031,000	91,6%	371,000	8,4%	143,000	3,3%	164,000	3,7%	63,000	1,4%
Statut d'immigration du principal soutien économique⁶											
Né au Canada	10,822,000	9,042,000	83,6%	1,780,000	16,4%	475,000	4,4%	783,000	7,2%	522,000	4,8%
Immigrant récent (<10 ans)	1,020,000	754,000	73,9%	267,000	26,1%	92,000	9,0%	125,000	12,3%	49,000	4,8%
Immigrant non récent (≥10 ans)	2,958,000	2,377,000	80,4%	581,000	19,6%	185,000	6,3%	293,000	9,9%	103,000	3,5%
Autre	425,000	347,000	81,6%	78,000	18,4%	23,000	5,3%	37,000	8,8%	18,000	4,3%

La somme des chiffres peut ne pas correspondre au total en raison de l'arrondissement.

* À utiliser avec prudence en raison de la petite taille de l'échantillon.

¹ qui vivent seuls ou avec des membres de leur famille.

² y compris deux ou plusieurs familles économiques au sein d'un seul ménage. On définit une famille économique comme étant un groupe de deux ou de plusieurs personnes qui vivent dans un même logement et qui sont liées par le sang, une union de fait, le mariage, ou l'adoption.

³ Les prestations liées à la COVID comprennent : la Prestation canadienne d'urgence (PCU), la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants (PCUE), la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE), la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants, la Prestation canadienne de maladie pour la

relance économique ou les prestations liées à la COVID-19 administrées par les gouvernements provinciaux en 2021. certains programmes comme la PCU et le PCUE ont pris fin en 2020, quelques personnes en ont reçu un montant en 2021.

⁴ Comprend les revenus de la SV, du SRG, du RPC et du RRQ, mais pas les prestations d'invalidité du RRQ ou du RPC..

⁵ D'autres sources comprennent la pension alimentaire, les revenus de placements, les indemnités d'accident du travail, les prestations d'invalidité du RRQ et du RPC ou d'autres transferts gouvernementaux.

⁶ Voir la note de fin de document iv

ANNEXE G

Proportion de ménages en situation d'insécurité alimentaire qui dépendent de traitements, de salaires ou de travail autonome par province, 2022

	Nombre total de ménages	Dépendent de traitements, de salaires ou de travail autonome		
		Nombre de ménages	Pourcentage de ménages	IC à 95 %
NL	52,000	26,000	50,0 %	43,8 % - 56,3 %
PEI	15,000	10,000	66,4 %	59,3 % - 73,5 %
NS	90,000	54,000	60,1 %	55,2 % - 65,0 %
NB	75,000	46,000	61,5 %	56,8 % - 66,3 %
QC	514,000	285,000	55,5 %	51,5 % - 59,6 %
ON	1,076,000	631,000	58,6 %	55,8 % - 61,5 %
MB	97,000	64,000	65,9 %	61,3 % - 70,5 %
SK	90,000	57,000	63,5 %	58,8 % - 68,1 %
AB	353,000	241,000	68,2 %	63,7 % - 72,7 %
BC	344,000	213,000	62,0 %	57,7 % - 66,3 %

La somme des chiffres peut ne pas correspondre au total en raison de l'arrondissement.

ANNEXE H

Prévalence de l'insécurité alimentaire parmi les ménages qui ont reçu des prestations d'aide sociale au cours de l'année précédente, par province, 2022

	Nombre total de ménages	Sécurité alimentaire		Insécurité alimentaire		
		Nombre de ménages	Pourcentage de ménages	Nombre de ménages	Pourcentage de ménages	IC à 95 %
Ensemble des dix provinces	1,000,000	507,000	50,7 %	493,000	49,3 %	46,2 % - 52,3 %
NL	13,000	5,000	42,0 %	8,000	58,0 %	44,7% - 71,4%
PEI	4,000	2,000	54,5 %	2,000	45,5 %	29,6% - 61,4%
NS	17,000	6,000	36,0 %	11,000	64,0 %	52,6% - 75,4%
NB	17,000	7,000	41,1 %	10,000	58,9 %	47,5% - 70,2%
QC	185,000	100,000	54,1 %	85,000	45,9 %	38,4% - 53,4%
ON	441,000	208,000	47,2 %	233,000	52,8 %	47,9% - 57,6%
MB	23,000	11,000	48,1 %	12,000	51,9 %	40,1% - 63,7%
SK	24,000	9,000	37,0 %	15,000	63,0 %	51,7% - 74,3%
AB	103,000	60,000	58,5 %	43,000	41,5 %	31,9% - 51,1%
BC	175,000	99,000	56,6 %	76,000	43,4 %	36,5% - 50,4%

La somme des chiffres peut ne pas correspondre au total en raison de l'arrondissement.

ANNEXE I

Nombre et pourcentage d'individus qui vivent dans un ménage en situation d'insécurité alimentaire selon leur identité raciale et leur statut d'Autochtone

	Nombre total de personnes	Sécurité alimentaire		Insécurité alimentaire		
		Nombre de personnes	Pourcentage de personnes	Nombre de personnes	Pourcentage de personnes	IC à 95 %
Noir	1,556,000	946,000	60,8 %	610,000	39,2 %	33,1 % - 45,3 %
Autochtone¹	994,000	662,000	66,6 %	332,000	33,4 %	29,7 % - 37,1 %
Arable	1,149,000	814,000	70,8 %	336,000	29,2 %	22,2 % - 36,2 %
Philippin	892,000	652,000	73,0 %	241,000	27,0 %	19,8 % - 34,1 %
Autre/Plusieurs²	1,202,000	936,000	77,9 %	266,000	22,1 %	17,2 % - 27,1 %
Asiatique du Sud-Est³	593,000	463,000	78,0 %	131,000	22,0 %	16,5 % - 27,5 %
Sud-Asiatique⁴	2,763,000	2,184,000	79,0 %	580,000	21,0 %	17,2 % - 24,7 %
Latino-Américain	597,000	477,000	80,0 %	119,000	20,0 %	13,7 % - 26,2 %
Chinois	2,105,000	1,729,000	82,1 %	376,000	17,9 %	14,8 % - 21,0 %
Blanc⁵	25,613,000	21,696,000	84,7 %	3,916,000	15,3 %	14,6 % - 16,0 %

La somme des chiffres peut ne pas correspondre au total en raison de l'arrondissement

* À utiliser avec prudence en raison de la petite taille de l'échantillon.

¹ Les personnes ayant déclaré être Autochtones, soit Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuits, ou les personnes qui ont déclaré appartenir à plus d'un de ces groupes. Les personnes vivant dans les réserves et établissements autochtones dans les provinces sont exclues du champ de l'enquête.

² Comprend les groupes de minorités visibles non inclus ailleurs. Ceux-ci comprennent les Asiatiques occidentaux, les Coréens, les Japonais, les personnes ayant fourni une réponse écrite comme Guyanais, Antillais britannique, Tibétain, Polynésien, Insulaire des îles du Pacifique et les personnes ayant déclaré plus d'un groupe de minorités visibles en cochant au moins deux réponses, par exemple, Noir et Sud-Asiatique.

³ Par exemple, Vietnamien, Cambodgien, Laotien, Thaïlandais.

⁴ Par exemple, Indien de l'Inde, Pakistanais, Sri-Lankais

⁵ Voir la note de fin v.

ANNEXE J

Nombre et pourcentage de personnes vivant dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire par groupe d'âge

Tranche d'âge	Nombre total de personnes	Sécurité alimentaire		Insécurité alimentaire		Insécurité marginale		Insécurité modérée		Insécurité grave	
		Nombre de personnes	Pourcentage de personnes	Nombre de personnes	Pourcentage de personnes	Nombre de personnes	Pourcentage de personnes	Nombre de personnes	Pourcentage de personnes	Nombre de personnes	Pourcentage de personnes
<6	2,255,000	1,713,000	76,0 %	542,000	24,0 %	171,000	7,6 %	283,000	12,6 %	88,000	3,9 %
6 à 11	2,433,000	1,829,000	75,2 %	604,000	24,8 %	183,000	7,5 %	315,000	12,9 %	106,000	4,3 %
12 à 17	2,573,000	1,953,000	75,9 %	620,000	24,1 %	189,000	7,3 %	318,000	12,4 %	113,000	4,4 %
18 à 24	3,113,000	2,498,000	80,2 %	616,000	19,8 %	193,000	6,2 %	278,000	8,9 %	144,000	4,6 %
25 à 34	5,228,000	4,188,000	80,1 %	1,040,000	19,9 %	266,000	5,1 %	504,000	9,6 %	270,000	5,2 %
35 à 44	5,092,000	4,010,000	78,8 %	1,082,000	21,2 %	330,000	6,5 %	522,000	10,3 %	229,000	4,5 %
45 à 54	4,697,000	3,801,000	80,9 %	896,000	19,1 %	252,000	5,4 %	431,000	9,2 %	213,000	4,5 %
55 à 64	5,182,000	4,382,000	84,6 %	799,000	15,4 %	228,000	4,4 %	357,000	6,9 %	215,000	4,2 %
65 à 74	4,128,000	3,652,000	88,5 %	477,000	11,5 %	168,000	4,1 %	221,000	5,4 %	88,000	2,1 %
≥75	2,763,000	2,532,000	91,7 %	231,000	8,3 %	106,000	3,8 %	97,000	3,5 %	28,000	1,0 %

La somme des chiffres peut ne pas correspondre au total en raison de l'arrondissement.

ANNEXE K

Nombre et pourcentage d'enfants de moins de 18 ans vivant dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire, selon l'identité raciale/culturelle et le statut d'Autochtone

	Sécurité alimentaire			Insécurité alimentaire		
	Nombre total d'enfants de moins de 18 ans	Nombre d'enfants de moins de 18 ans	Pourcentage d'enfants de moins de 18 ans	Nombre total d'enfants de moins de 18 ans	Nombre d'enfants de moins de 18 ans	IC à 95 %
Noir	477,000	256,000	53,7 %	221,000	46,3 %	37,6 % - 55,0 %
Autochtone¹	291,000	174,000	59,9 %	117,000	40,1 %	33,5 % - 46,7 %
Philippin	295,000	196,000	66,5 %	99,000	33,5 %	22,8 % - 44,2 %
Arable	267,000	179,000	67,1 %	88,000	32,9 %	23,8 % - 42,1 %
Autre/Plusieurs²	101,000	71,000	70,5 %	30,000	29,5 %	19,8 % - 36,0 %
Asiatique du Sud-Est³	340,000	245,000	72,1 %	95,000	27,9 %	15,4 % - 34,8 %
Sud-Asiatique⁴	623,000	464,000	74,5 %	159,000	25,5 %	19,5 % - 31,4 %
Latino-Américain	124,000	93,000	74,9 %	31,000	25,1 %	16,0 % - 43,0 %
Chinois	381,000	298,000	78,3 %	83,000	21,7 %	14,6 % - 28,8 %
Blanc⁵	4,363,000	3,519,000	80,7 %	844,000	19,3 %	17,7 % - 21,0 %

La somme des chiffres peut ne pas correspondre au total en raison de l'arrondissement.

* À utiliser avec prudence en raison de la petite taille de l'échantillon.

¹ Les personnes ayant déclaré être Autochtones, soit Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuits, ou les personnes qui ont déclaré appartenir à plus d'un de ces groupes. Les personnes vivant dans les réserves et établissements autochtones dans les provinces sont exclues du champ de l'enquête.

² Comprend les groupes de minorités visibles non inclus ailleurs. Ceux-ci comprennent les Asiatiques occidentaux, les Coréens, les Japonais, les personnes ayant fourni une réponse écrite comme Guyanais, Antillais britannique, Tibétain, Polynésien, Insulaire des îles du Pacifique et les personnes ayant déclaré plus d'un groupe de minorités visibles en cochant au moins deux réponses, par exemple, Noir et Sud-Asiatique.

³ Par exemple, Vietnamien, Cambodgien, Laotien, Thaïlandais.

⁴ Par exemple, Indien de l'Inde, Pakistanais, Sri-Lankais

⁵ Voir la note de fin v.

ANNEXE L

Nombre et pourcentage d'enfants de moins de 18 ans qui vivent dans un ménage en situation d'insécurité alimentaire par province

	Nombre total d'enfants de moins de 18 ans	Sécurité alimentaire		Insécurité alimentaire		
		Nombre d'enfants de moins de 18 ans	Pourcentage d'enfants de moins de 18 ans	Nombre total d'enfants de moins de 18 ans	Nombre d'enfants de moins de 18 ans	IC à 95 %
Ensemble des dix provinces	7,261,000	5,496,000	75,7 %	1,765,000	24,3 %	22,8 % - 25,8 %
NL	82,000	58,000	71,2 %	24,000	28,8 %	22,1 % - 35,5 %
PEI	30,000	20,000	64,9 %	11,000	35,1 %	26,1 % - 44,1 %
NS	166,000	114,000	68,6 %	52,000	31,4 %	24,4 % - 38,4 %
NB	137,000	97,000	70,6 %	40,000	29,4 %	23,6 % - 35,3 %
QC	1,627,000	1,280,000	78,7 %	347,000	21,3 %	18,2 % - 24,5 %
ON	2,799,000	2,111,000	75,4 %	688,000	24,6 %	21,8 % - 27,3 %
MB	296,000	220,000	74,3 %	76,000	25,7 %	21,3 % - 30,2 %
SK	254,000	188,000	73,9 %	66,000	26,1 %	21,2 % - 31,1 %
AB	985,000	717,000	72,8 %	268,000	27,2 %	22,7 % - 31,7 %
BC	884,000	692,000	78,2 %	193,000	21,8 %	17,6 % - 26,0 %

La somme des chiffres peut ne pas correspondre au total en raison de l'arrondissement

ANNEXE M

Insécurité alimentaire des ménages dans les 10 provinces, 2019–2022

	Nombre total de ménages	Sécurité alimentaire		Insécurité alimentaire			Insécurité marginale		Insécurité modérée		Insécurité grave	
		Nombre de ménages	Pourcentage de ménages	Nombre de ménages	Pourcentage de ménages	IC à 95 %	Nombre de ménages	Pourcentage de ménages	Nombre de ménages	Pourcentage de ménages	Nombre de ménages	Pourcentage de ménages
2019	14,754,000	12,296,000	83,3 %	2,459,000	16,7 %	16,1 %-17,2 %	697,000	4,7 %	1,119,000	7,6 %	643,000	4,4 %
2020	14,930,000	12,559,000	84,1 %	2,371,000	15,9 %	15,2 %-16,5 %	686,000	4,6 %	1,103,000	7,4 %	582,000	3,9 %
2021	15,056,000	12,663,000	84,1 %	2,393,000	15,9 %	15,4 %-16,4 %	649,000	4,3 %	1,108,000	7,4 %	636,000	4,2 %
2022	15,225,841	12,521,000	82,2 %	2,705,000	17,8 %	17,2 %-18,3 %	774,000	5,1 %	1,238,000	8,1 %	693,000	4,5 %

La somme des chiffres peut ne pas correspondre au total en raison de l'arrondissement.

ANNEXE N

Pourcentage de ménages déclarant chaque indicateur d'insécurité alimentaire, 2021-2022

	Tous les ménages		Ménages avec enfants < 18		Ménages sans enfants < 18	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Échelle de sécurité alimentaire des adultes						
Craint de manquer de nourriture	11,88 %	12,82 %	13,77 %	16,93 %	11,26 %	11,43 %
Pas de nourriture et pas d'argent pour en racheter	8,94 %	10,15 %	10,02 %	12,57 %	8,58 %	9,33 %
Pas les moyens de manger des repas équilibrés	9,84 %	11,58 %	9,53 %	12,74 %	9,94 %	11,19 %
Adulte a réduit ou sauté des repas	5,53 %	6,33 %	4,96 %	5,82 %	5,72 %	6,50 %
"Adulte a réduit ou sauté des repas depuis plus de 2 mois"	4,38 %	4,98 %	3,45 %	4,34 %	4,69 %	5,19 %
Adulte a mangé moins qu'il aurait dû	3,33 %	3,84 %	2,96 %	3,95 %	3,46 %	3,81 %
Avait faim sans pouvoir manger parce que n'en avait pas les moyens	2,64 %	2,96 %	2,13 %	2,80 %	2,81 %	3,01 %
Perdu du poids, pas assez d'argent pour la nourriture	1,21 %	1,55 %	0,82 %	1,09 %	1,34 %	1,70 %
Adultes passent une journée entière sans manger	0,97 %	1,17 %	0,64 %	0,83 %	1,09 %	1,29 %
Échelle de sécurité alimentaire des enfants						
Comptait sur quelques types d'aliments peu coûteux pour nourrir les enfants	2,36 %	2,84 %	9,52 %	11,18 %		
N'avait pas les moyens de servir des repas équilibrés aux enfants	1,49 %	1,81 %	6,03 %	7,11 %		
Les enfants ne mangeaient pas assez, n'en avait pas les moyens	0,64 %	0,80 %	2,57 %	3,13 %		
Adultes ont réduit la portion des enfants parce qu'il n'y avait pas assez d'argent pour la nourriture	0,19 %	0,25 %	0,79 %	0,99 %		
Enfants ont sauté des repas parce qu'il n'y avait pas assez d'argent pour la nourriture	0,07 %	0,16 %	0,30 %	0,63 %		
Enfants ont sauté des repas presque tous les mois ou certains mois	0,04 %	0,12 %	0,18 %	0,48 %		
Enfants avaient faim, mais n'avaient pas les moyens d'acheter de la nourriture	0,16 %	0,25 %	0,66 %	0,97 %		
Enfants ont passé une journée entière sans manger	0,01%	0,07 %	0,03 %	0,27 %		

La somme des chiffres peut ne pas correspondre au total en raison de l'arrondissement

ANNEXE O

Taux provinciaux d'insécurité alimentaire des ménages, 2019–2022

Province	2019 (ECR 2018)		2020 (ECR 2019)		2021 (ECR 2020)		2022 (ECR 2021)	
	Insécurité alimentaire totale (%)	IC à 95 %	Insécurité alimentaire totale (%)	IC à 95 %	Insécurité alimentaire totale (%)	IC à 95 %	Insécurité alimentaire totale (%)	IC à 95 %
NL	18,9 %	17,0 % - 20,9 %	18,4 %	15,7 % - 21,0 %	17,9 %	15,9 % - 19,9 %	22,9 %	20,3 % - 25,6 %
PEI	17,7 %	15,4 % - 19,9 %	17,7 %	14,8 % - 20,5 %	15,3 %	13,2 % - 17,4 %	21,6 %	18,7 % - 24,4 %
NS	20,9 %	19,2 % - 22,5 %	18,2 %	16,2 % - 20,2 %	17,7 %	15,9 % - 19,5 %	21,3 %	19,3 % - 23,2 %
NB	18,4 %	16,6 % - 20,2 %	16,4 %	14,0 % - 18,8 %	19,0 %	17,4 % - 20,6 %	22,1 %	20,1 % - 24,0 %
QC	14,0 %	13,0 % - 15,1 %	11,6 %	10,3 % - 13,0 %	13,1 %	12,1 % - 14,0 %	13,8 %	12,8 % - 14,9 %
ON	17,1 %	16,1 % - 18,0 %	17,1 %	15,8 % - 18,4 %	16,1 %	15,1 % - 17,0 %	18,7 %	17,7 % - 19,7 %
MB	18,1 %	16,7 % - 19,6 %	18,1 %	16,2 % - 19,9 %	17,8 %	16,6 % - 19,1 %	18,9 %	17,1 % - 20,6 %
SK	17,3 %	15,8 % - 18,8 %	17,6 %	15,8 % - 19,4 %	18,8 %	17,1 % - 20,4 %	20,1 %	18,2 % - 22,0 %
AB	19,1 %	17,5 % - 20,7 %	18,1 %	15,9 % - 20,2 %	20,3 %	18,5 % - 22,0 %	21,9 %	20,1 % - 23,8 %
BC	16,5 %	14,9 % - 18,0 %	16,7 %	15,0 % - 18,4 %	14,9 %	13,5 % - 16,4 %	16,2 %	14,9 % - 17,5 %

La somme des chiffres peut ne pas correspondre au total en raison de l'arrondissement.

Notes de fin

ⁱ La principale source de revenus désigne la source de revenus, ou le groupe de sources, qui contribue le plus au revenu total d'un ménage.

Les prestations liées à la COVID-19 comprennent la prestation canadienne d'urgence (PCU), la prestation canadienne d'urgence pour les étudiants (PCUE), la prestation canadienne de la relance économique (PCRE), la prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants, la prestation canadienne de maladie pour la relance économique, ou les prestations liées à la COVID-19 administrées par les gouvernements provinciaux en 2021. Bien que certains programmes comme la PCU et la PCUE aient pris fin en 2020, quelques personnes ont reçu un montant de ces programmes en 2021.

Les pensions publiques des personnes âgées comprennent les revenus de la SV, du SRG, du RPC et du RRQ, mais pas les prestations d'invalidité du RRQ ou du RPC.

Les autres sources comprennent les pensions alimentaires, les revenus d'investissement, les indemnités pour accident du travail, les prestations d'invalidité du RRQ et du RPC, ou d'autres transferts gouvernementaux.

ⁱⁱ L'ECR de 2021 a introduit plusieurs mises à jour dans la détermination du revenu provenant de l'aide sociale afin de remédier à la surestimation du reçu d'aide sociale au cours des années d'enquête précédentes et de séparer les suppléments provinciaux pour les personnes âgées qui étaient auparavant regroupés avec l'aide sociale.³⁸ Ces changements rendent les informations sur les bénéficiaires de l'aide sociale plus précises, mais peuvent avoir contribué à réduire l'échantillon de ménages dépendant de l'aide sociale.

ⁱⁱⁱ Un ménage désigne toute personne ou groupe de personnes résidant dans un seul logement. Il peut s'agir d'une personne vivant seule, d'une ou plusieurs familles ou d'un groupe de personnes sans lien de parenté qui partagent le logement.

Dans ce rapport, le type de ménage est basé sur le concept de « famille économique » de Statistique Canada, défini comme un groupe de deux personnes ou plus qui vivent dans le même logement et sont liées entre elles par le sang, le mariage, l'union libre, l'adoption ou une relation d'accueil, le principal soutien économique (le revenu le plus élevé avant impôt) servant de point de référence.

Par exemple, si un ménage est composé d'une femme monoparentale qui est le principal soutien économique, de ses enfants, de son frère, de son partenaire et de leurs enfants, il est toujours classé comme « ménage monoparental féminin (seul ou avec des membres de la famille) ».

^{iv} Les immigrants désignent toute personne qui est, ou a été, un immigrant reçu ou un résident permanent, y compris les citoyens canadiens par naturalisation.^{74,75} La catégorie « Autres » comprend toute personne qui n'est pas née au Canada ou qui n'est pas un immigrant, y compris les titulaires d'un permis de travail, d'un permis d'études ou d'un permis de séjour temporaire, les personnes qui ont demandé le statut de réfugié, les membres de la famille d'immigrants qui ne sont pas eux-mêmes des immigrants reçus ou les citoyens canadiens par filiation qui sont nés dans un autre pays. Les informations collectées sont insuffisantes pour distinguer les différentes circonstances dans la catégorie « Autres ».

^v Les catégories relatives à l'identité raciale et culturelle ont été modifiées par rapport à notre rapport précédent afin de correspondre à celles qui sont désormais indiquées par Statistique Canada dans les communiqués de presse et les tableaux de données.

Toute personne n'ayant pas été identifiée comme appartenant à une minorité visible ou autochtone a été considérée comme « blanche » aux fins du présent rapport. La loi sur l'équité en matière d'emploi définit le statut de minorité visible comme « les personnes, autres que les autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ».

Sur la base de la dérivation du statut de minorité visible par Statistique Canada, les personnes identifiées comme blanches dans ce rapport comprennent les personnes qui répondent aux questions concernant l'identité raciale/culturelle par : la réponse "blanc" ; une réponse qui n'est pas associée à un groupe désigné comme une minorité visible, comme « Israélien », « Italien », « Polonais », « Écossais » ou « Suédois »; ou une réponse qui n'est qu'une combinaison de « blanc » et « arabe », « blanc » et « latino-américain », « blanc » et « asiatique occidental », ou des combinaisons associées (par exemple, « blanc » et « iranien »).